

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 126

MONTREAL, LE JEUDI 30 MAI 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Le Québec en fusion

Le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel rendra publiques aujourd'hui une politique et une carte des fusions très attendues qui risquent de bouleverser la tranquillité établie des villes et villages de la province. Après des mois de spéculation, le monde municipal retient son souffle.

Les élus municipaux respireront un peu mieux, à moins d'avoir carrément le souffle coupé, lorsqu'ils connaîtront le sort que réserve M. Trudel à leurs patelins. Ce dernier fera en effet part aujourd'hui des fusions «volontaires» qu'il envisage pour les villages-paroisses et les agglomérations de 10 000 habitants et moins au Québec. S'ensuivra une période de tourments pour les municipalités concernées, tiraillées entre deux options: fusionner ou non, et à quel prix.

Pour le gouvernement du Québec, la «consolidation des communautés locales», expression préférée à «fusion», est une affaire de bon sens.

Le Québec compte environ 1400 municipalités, dont 43 % regroupent moins de 1000 habitants et 67 % comptent moins de 2000 personnes. À titre de comparaison, la voisine ontarienne, avec une population de dix millions d'habitants, compte environ 800 municipalités.

Québec estime que les fusions permettront d'améliorer la capacité administrative et financière des municipalités, une autre façon de dire que l'État réalisera des économies grâce aux regroupements.

À titre d'exemple, le ministère des Affaires municipales fait valoir que les municipalités de moins de 1500 habitants dépendent largement des subventions et des transferts gouvernementaux. La proportion des transferts varie de 26 à 44 % du budget dans ces types de villes, villages et paroisses.

L'État ne serait cependant pas le seul à tirer profit des fusions. Les villes et les contribuables, par extension, y trouveraient également leur compte.

Le ministère des Affaires municipales a récemment réalisé un sondage qui démontre, règle générale, que dans 41 municipalités regroupées depuis 1990, la fusion a eu un impact positif sur le budget de la Ville et sur le compte de taxes du citoyen.

Une deuxième étude récente faite par Jacques Desbiens, un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi, souligne par ailleurs que les très petites municipalités — celles ciblées en premier lieu par le ministre Trudel — ont intérêt à fusionner pour former une nouvelle entité de 2000 habitants. Elles pourraient ainsi réaliser des économies d'échelle dans les services municipaux.

Même au sein des deux unions municipales (UMQ et UMRCQ), l'idée des fusions municipales a fait son chemin. Les regroupements sont perçus comme un moyen d'offrir de meilleurs services à un moindre coût, ce qui est tout à l'avantage du contribuable.

Le portrait en faveur de la fusion est si rose que le ministre Rémy Trudel pourrait être tenté d'imposer les fusions aux municipalités. À moins qu'il ne songe à pénaliser les municipalités récalcitrantes pour arriver indirectement à ses fins.

C'est à ce moment que le fragile consensus auquel est arrivée la Table Québec-municipalités (UMQ, UMRCQ et ministère des Affaires municipales) pourrait se briser.

Selon des rumeurs persistantes, le ministère des Affaires municipales proposerait le regroupement de 416 municipalités.

Le hic, c'est que ces municipalités risquent d'être pénalisées si elles disent non à la fusion «volontaire». Des informations publiées mardi par *Le Soleil* font état de l'application de mesures coercitives par l'entremise des programmes du ministère des Affaires municipales à compter de 1997 et de tous les programmes gouvernementaux à compter de 1999 pour les municipalités qui choisiraient de ne pas fusionner.

Pour Jacinthe B. Simard, présidente de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), l'imposition de telles pénalités contrevient au sacro-saint principe de l'autonomie municipale. «On s'inscrit en faux et absolument contre», tranche-t-elle.

Le mariage forcé de municipalités pourrait engendrer des effets pervers, soutient Mme Simard. C'est ce qui est arrivé sur la Côte-Nord, en 1982, lorsque Québec a imposé la fusion de Baie-Comeau et de Hauterive. Le regroupement avait eu l'effet d'une bombe, des citoyens en colère allant même jusqu'à envahir l'Assemblée nationale. Et encore aujourd'hui, une barrière psychologique persiste dans l'esprit de la population.

À court terme, le ministre Trudel a choisi de ne pas imposer de pénalités aux municipalités peu enclines à tenter l'aventure de la fusion. Il fait plutôt miroiter des incitatifs financiers pour les municipalités qui choisiront de se regrouper avant le 1^{er} janvier 1999.

Rémy Trudel n'a cependant pas indiqué quelles étaient ses intentions à long terme. Sera-t-il tenté, au fur et à mesure que le monde municipal se rapproche de la date butoir du 1^{er} janvier 1999, d'encourager la «fusion sous pression»?

Tout dépendra de l'accueil qui sera réservé aujourd'hui à sa carte des fusions. Un document qui, faut-il le rappeler, témoigne d'une réalité cruelle pour certaines municipalités: aux yeux du gouvernement, l'échiquier municipal du Québec compte trop de pions.

LE MONDE

L'abbé Pierre se réfugie en Italie
PAGE A 7



MONTREAL

Les résidents du Vieux en ont marre des tournages
PAGE A 3



POLITIQUE

Québec réduira son aide aux réfugiés
PAGE A 6

Chrétien et Johnson se querellent

■ Le premier ministre aurait désavoué le leadership du chef du PLQ
■ Chrétien «vit dans un avenir qu'il imagine», ironise Johnson

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Embarrassé par les rumeurs voulant que le premier ministre Jean Chrétien ait désavoué le leadership, le chef de l'opposition Daniel Johnson s'est attaqué avec virulence hier à la conduite du chef canadien.

À moins de procéder rapidement aux changements constitutionnels exigés par les Québécois et de mettre au rancart son plan B, M. Chrétien risque de devenir le dernier premier ministre d'un Canada uni, a lancé M. Johnson, qui s'est évertué à détourner l'attention de son

propre avenir comme chef du PLQ. Ce dernier est redevenu cette semaine l'objet de rumeurs fulgurantes, vivement niées par M. Johnson, voulant qu'il tire sa révérence dès la fin de juin. Mais les renseignements selon lesquels M. Chrétien aurait fait savoir à trois députés du PLQ qu'il avait «lâissé tomber» M. Johnson sont venus alimenter ces rumeurs hier.

Se bornant à affirmer que les principaux intéressés — Pierre Paradis, Georges Farrah et Roger Lefebvre — «n'ont jamais entendu parler de ça», le chef du comité du NON lors du dernier référendum a plutôt saisi cette occasion pour lancer des flèches à l'endroit de ses «al-

liés» à Ottawa et dénoncer leur inaction sur le front constitutionnel.

Accusant M. Chrétien de «vivre dans un avenir qu'il imagine», M. Johnson a dit déplorer «qu'ils n'aient pas l'air pressés à Ottawa de se pencher sur le résultat du référendum et de donner suite aux changements souhaités par les Québécois. Ils parlent beaucoup trop de Guy Bertrand et du plan B».

Selon le chef du PLQ, si M. Chrétien a l'occasion de devenir «un grand premier ministre» canadien en réali-

VOIR PAGE A 10: QUERELLE

Élections en Israël

La gauche et la droite sont à égalité

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Le chef de la droite nationaliste Benjamin Netanyahu a remporté les élections générales hier en Israël, indique dans un renversement de tendance une estimation diffusée par la première chaîne de télévision (publique).

M. Netanyahu menait par 50,4 % des suffrages exprimés contre 49,6 % pour le premier ministre travailliste sortant Shimon Peres, selon cette estimation. La seconde chaîne (privée) avait auparavant diffusé une estimation donnant 50,8 % des suffrages exprimés à M. Netanyahu et 49,2 % à M. Peres.

Ces estimations constituent un coup de théâtre par rapport aux estimations initiales, publiées à la clôture des bureaux de vote hier soir, qui donnaient M. Peres vainqueur d'une courte tête.

Toutefois, les résultats définitifs ne seront connus que ce matin en Israël.

Le candidat de la droite, Benjamin Netanyahu, 46 ans, a refusé de concéder la défaite, affirmant dans la nuit que l'écart était trop serré pour être certain et que sa victoire était encore possible. M. Peres a réservé sa réaction. En fait, seulement 30 % des votes étaient dépouillés à minuit en Israël.

La première chaîne a d'abord donné le premier ministre travailliste gagnant par 50,6 % des suffrages exprimés contre 49,4 % à Netanyahu, alors que la deuxième chaîne donnait 50,7 % contre 49,3.

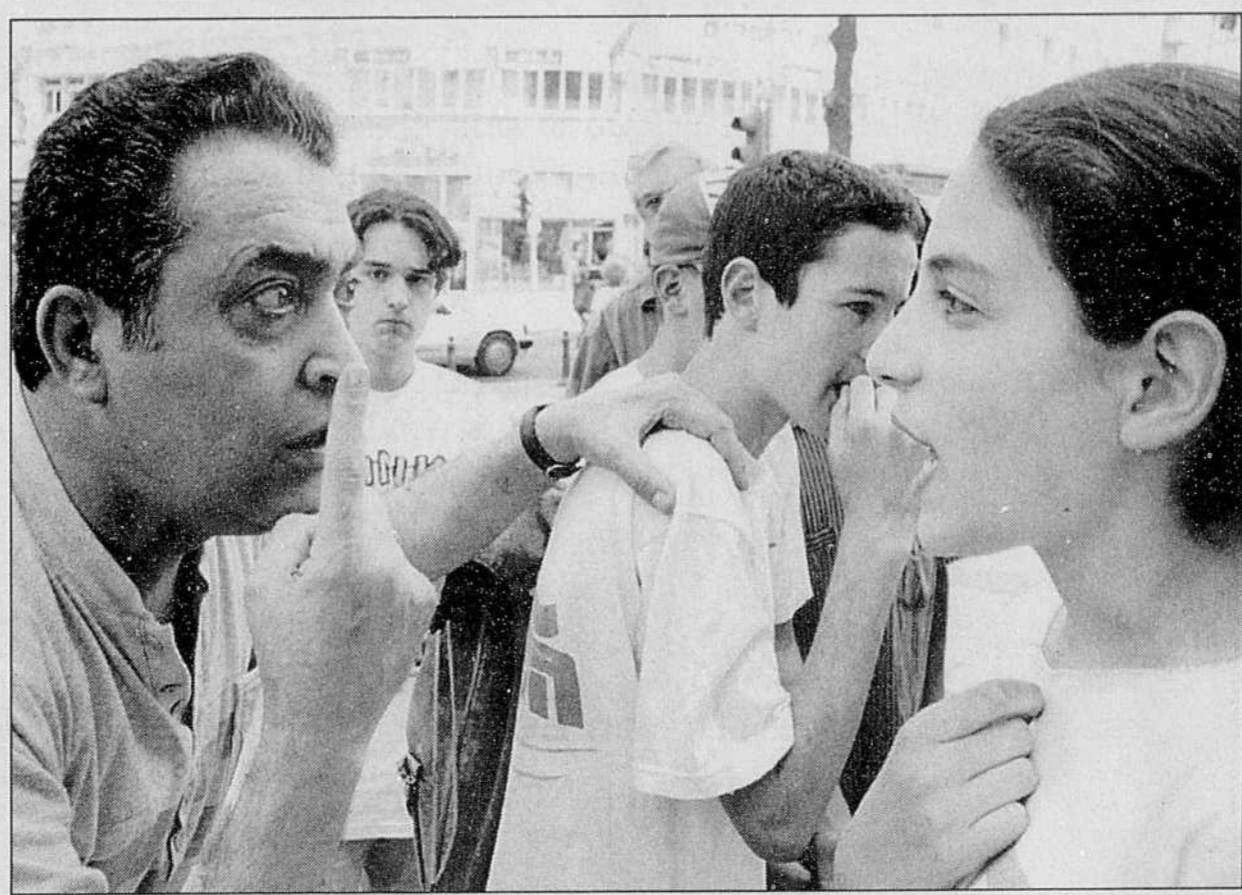
La première chaîne a également donné 37 sièges pour les travaillistes (-7) et 31 pour la coalition de droite conduite par le Likoud (-9), alors que la seconde chaîne donnait 35 sièges pour les travaillistes et 32 pour la coalition du Likoud.

L'élection d'un premier ministre au suffrage universel direct était une grande première en Israël.

Les télévisions ont conseillé la prudence dans l'interprétation des résultats, car le vote des militaires, qui en principe penchent plutôt à droite, n'était pas inclus dans ces estimations.

Le Parti travailliste de M. Peres a néanmoins revendiqué la victoire. «Nous avons gagné d'une courte tête», a

VOIR PAGE A 10: ISRAËL



PHOTOS AP

DISPUTE politique de rue hier dans le centre de Jérusalem (photo du haut), alors que les électeurs israéliens se rendaient aux urnes pour élire un nouveau gouvernement. Au moment de mettre sous presse, les estimations de la télévision publique donnaient le chef de la droite Benjamin Netanyahu gagnant de justesse sur Shimon Peres.

La CUM a convoqué pour ce matin une réunion au sommet

Pour éliminer l'herbe à poux, il y a la méthode «douce»

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

À un moment où la Communauté urbaine de Montréal (CUM) songe à abolir les dispositions réglementaires imposant l'éradication de l'herbe à poux sur son territoire, la Direction de la santé publique de la métropole estime désormais possible de «contrôler» ce problème de pollution biologique en cinq ans et de diminuer d'ici là d'au moins 50 % les cas de rhinite allergique (fièvre des foins), un mal dont le coût social atteint les 50 millions par année.

C'est d'ailleurs ce matin, à l'Institut Raymond Dewar, que l'Unité de santé au travail et environnement de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre présentera aux élus des 23 municipalités de la CUM ainsi qu'aux grands propriétaires terriens de l'île, comme le Canadien National, Hydro-Québec et le ministère des Transports, un plan d'attaque basé sur de toutes nouvelles méthodes, que l'on dit

«douces» parce que non polluantes, et économiques parce que permanentes.

Cet impressionnant plan de travail survient au moment où la panique s'est emparée des milieux municipaux et gouvernementaux, confrontés à un recours collectif pour défaut d'avoir appliqué la réglementation sur le contrôle de l'herbe à poux au cours des dernières années. Le montant de la réclamation grimpe de 400 millions par année en attendant le procès. Pour enrayer cette inflation juridique, la CUM n'a rien trouvé de mieux que d'abolir son règlement de contrôle! Il lui faudra cependant obtenir l'autorisation de Québec, ce qui n'est pas nécessairement acquis car «le contrôle de l'herbe à poux demeure un objectif majeur» de santé publique, déclarait hier au *Devoir* le Dr Pierre Gosselin, du Comité de santé environnementale du Québec.



VOIR PAGE A 10: POUX

Vaste coalition contre nos trous de mémoire

La majorité des Québécois veulent voir l'histoire devenir obligatoire au primaire

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

S'il n'en tenait qu'aux citoyens ordinaires, l'histoire serait beaucoup plus souvent enseignée à l'école: 91 % des Québécois voudraient voir l'histoire devenir obligatoire au secondaire, 72 % voudraient la voir devenir obligatoire au primaire et 63 % aimeraient qu'elle devienne obligatoire au collégial.

Avec ce sondage exclusif en main, une trentaine d'organismes lançaient hier une «Coalition pour la promotion de l'histoire au Québec» afin de faire pression sur les pouvoirs politiques pour qu'ils respectent ce désir de la population.

La naissance de cette coalition survient alors qu'un groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, mis en place par l'ancien ministre Jean Garon et présidé par l'historien Jacques Lacourcière, a remis il y a une dizaine de jours son rapport à la ministre de l'Éducation Pauline Marois, rapport dont tout le monde attend la diffusion avec impatience.

La coalition regroupe la Société Saint-Jean-Baptiste



Jean-Claude Germain

VOIR PAGE A 10: MÉMOIRE

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB6
- CultureB7
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeA7
- Mots croisésB4
- Les sportsB5

MÉTÉO



Montréal
Ciel variable.
Ventsux. Max: 19



Québec
Ciel variable.
Max: 19

Détails en B 4

L'ÉMISSION



DONT TOUT LE MONDE PARLE

DERNIERS JOURS

«Aujourd'hui, 4½% d'intérêt pour un placement que je peux encaisser quand je veux, c'est un taux compétitif. Je le sais, j'ai magasiné. J'ai finalement opté pour les Obligations d'épargne du Québec.»

V. Gratton, Montréal

«Je surveille toujours les taux d'intérêt. Quand le marché va s'améliorer, je pourrai transférer mes OEQ dans d'autres produits à plus long terme et accroître mon rendement.»

M. Laurin, Sherbrooke

«J'ai consulté mon conseiller financier et je l'ai écouté. En me procurant les OEQ, je ne mets pas tous mes œufs dans le même panier...»

C. Thibault, Sainte-Catherine

«C'est important pour moi de pouvoir encaisser quand je veux l'argent que j'ai investi. Les Obligations d'épargne du Québec m'offrent cette possibilité.»

L. Di Benedictis, Laval

«Elles sont garanties par le gouvernement. On dira ce qu'on voudra mais y a pas plus sécuritaire que ça!»

G. Plante, Québec

«Avec Placements Québec, je ne me casse pas la tête: je fais toutes mes transactions au téléphone, ça m'arrange.»

N. Desormeaux, Hull

«J'achète des Obligations d'épargne du Québec d'abord pour moi. Mais tant qu'à investir, j'aime autant que ça reste chez nous.»

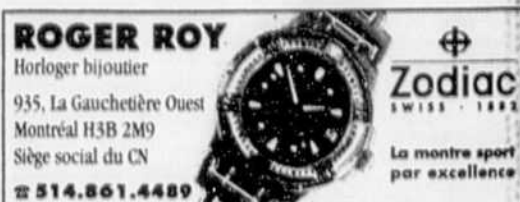
L. Desfossés, Montréal

Un placement solide, simple, pratique et profitable? Pas étonnant que beaucoup de Québécois en parlent... Les nouvelles Obligations d'épargne du Québec vous intéressent? Appelez Placements Québec au **1 800 463-5229**. Mais hâtez-vous! L'émission qui fait tant de bruit se termine le 1^{er} juin.

Québec 

LE DEVOIR

MONTREAL



EN BREF

LES NÉGOCIATIONS REPRENNENT

(Le Devoir) — Après avoir reçu une gifle de la part du premier ministre Lucien Bouchard, la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus reprendront les négociations à compter d'aujourd'hui. Les deux parties avaient interrompu les pourparlers il y a deux semaines, la Ville ayant conclu à un « constat d'échec ». Le maire de Montréal, Pierre Bourque, avait alors exigé un geste concret de la part du premier ministre Bouchard pour aider Montréal à mater ses cols bleus. Mais le premier ministre a refusé mardi d'intervenir dans le conflit, soulignant pourtant dans une lettre adressée au maire qu'il était conscient des difficultés rencontrées dans ce litige. M. Bouchard croit cependant qu'une entente négociée est encore possible.

INFO-SMOG

(Le Devoir) — Afin de sensibiliser la population de la région de Montréal à la qualité de l'air durant la période estivale, la Communauté urbaine de Montréal, la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et Environnement Canada ont décidé de relancer la campagne INFO-SMOG pour 1996, qui s'étendra du 1^{er} juin au 30 septembre. Un sondage, effectué en 1994 pour le Regroupement montréalais pour la qualité de l'air, auprès de 1600 résidents de la grande région de Montréal, a démontré que la population, en majorité, pense que la pollution de l'air est à l'origine de problèmes de santé et que près d'un Montréalais sur deux estime que ce phénomène arrive au premier rang des préoccupations environnementales. Les plus fortes concentrations de polluants ont lieu en juin, juillet et août, lors d'après-midi très chauds et peu venteux. Par ailleurs, la chaleur n'est pas toujours synonyme de smog. Celle-ci doit être associée à une concentration suffisante de polluants précurseurs, comme les composés organiques volatils et les oxydes d'azote et combinée à la lumière du soleil. Une quinzaine de stations d'échantillonnage de la qualité de l'air forme le réseau du programme INFO-SMOG. Ces stations sont principalement réparties sur l'île de Montréal, mais on en compte aussi à Laval, en Montérégie et dans les Basses-Laurentides.

MISE EN DEMEURE DE VÊTEMENTS PEERLESS

(Le Devoir) — Au nom de la Fraternité du vêtement pour hommes, M^r Irving Gaul a fait tenir ces jours-ci à plusieurs dirigeants de la FTQ et à quelques ex-employés de l'usine de Vêtements Peerless une mise en demeure exigeant des excuses publiques et une rétractation « pour les accusations fausses et malicieuses que vous avez portées » à l'endroit d'un syndicat qui détient une accréditation syndicale pour représenter l'ensemble des employés de vêtements Peerless (à l'exception des employés de bureau, des dessinateurs et des vendeurs). M^r Gaul fixe la date du 15 juin comme délai aux parties visées pour passer aux excuses et à la rétractation. On se rappelle que dans cette usine de la rue Papineau, quelque 2000 travailleurs, la plupart immigrants, sont embauchés par une compagnie que le Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI-FTQ), présidé par M. Alleruzzo, accuse d'être un syndicat de boutique qui, au surplus, serait à la source d'actes d'intimidation lors du vote récent qui a mené à l'approbation d'une convention collective. La mise en demeure est datée du 22 mai. Le procureur Gaul y affirme que malgré les démentis répétés de la Fraternité, les dirigeants de la FTQ et du SVTI « ont continué à véhiculer ces informations fausses et trompeuses ».

INCENDIE DANS UN HÔPITAL

(PC) — Les pompiers de Montréal ont mis un peu moins de deux heures hier pour maîtriser un incendie qui a éclaté vers 4h30 à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, dans l'est de la ville. Le feu a pris naissance sur la toiture du pavillon Cloutier, où des travaux sont en cours depuis quelque temps. Des patients ont été transférés ailleurs dans l'institution mais personne n'a été blessé.

CARAMBOLAGE

(PC) — L'autoroute des Laurentides a été le théâtre d'un carambolage qui a fait un mort et une dizaine de blessés, vers 15h30 hier, entre les sorties 57 et 64, dans le secteur de Piedmont, au nord de Saint-Jérôme. Selon la Sûreté du Québec, les vents forts et une précipitation de grêle pourraient avoir causé ces collisions en série dans lesquelles une quinzaine de véhicules ont été impliqués.

Indignation dans le Vieux-Montréal

La scène d'explosion du film Jackals était d'abord prévue à deux pas de la basilique Notre-Dame...

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le réalisateur de Jackals, Christian Duguay, voulait filmer la scène l'explosion à côté de la basilique Notre-Dame, à l'angle de la rue de Brésoles, et si sa demande n'avait pas subi l'opposition des résidents du Vieux-Montréal, tous les vitraux de la basilique Notre-Dame auraient volé en éclats, a déclaré au Devoir Claude Piché, président de l'Association des résidents du Vieux-Montréal.

Il ne resterait plus rien des vitraux ni des vitres de la cathédrale, non plus que des vitres du Cours Le Royer. Les résidents du Vieux-Montréal sont outrés d'autant plus que ce n'est pas la première fois que le Bureau du cinéma autorise n'importe quoi comme tournage.

Claude Piché raconte: « Il y a quelques mois, j'ai été réveillé à 3h

du matin par des bruits de mitraillettes. On se tirait dessus sur les toits du Vieux-Montréal. Je n'en revenais pas et j'ai appelé la police, qui n'avait pas été prévenue d'un tournage. Le Bureau du cinéma avait émis un autre permis. »

L'Association des résidents du Vieux-Montréal s'était adressée au vice-président du comité exécutif Sammy Forcillo à la suite de la requête pour le tournage à la basilique Notre-Dame, et ce tournage n'a pas été autorisé à cet endroit. Toutefois, le Bureau du cinéma n'a pas informé M. Forcillo de l'explosion de mardi, rue Saint-Pierre, tout près de la rue Saint-Sacrement — à deux pas des anciens locaux du Devoir —, dans l'élargissement de la rue Saint-Pierre situé à côté de l'édifice du Board of Trade.

L'Association considérait avec sympathie les tournages dans le

quartier historique, malgré les désagréments inévitables qu'ils suscitent, à savoir les « bruits, fermetures de rues, entraves à la circulation et bien d'autres ».

Les résidents sont conscients que les retombées économiques et artistiques de ces tournages pour Montréal peuvent justifier les irritants temporaires qu'ils leur valent. « Nous parlons bien d'irritants temporaires, et non pas d'assauts inconsidérés et irréfléchis sur la qualité de vie de tout un quartier », a souligné Claude Piché, président de l'Association.

« Nous ne connaissons aucune ville en Amérique du Nord qui tolérerait que ses résidents subissent de tels assauts sans intervenir pour les contrôler, a-t-il fait savoir. Même Los Angeles, où se trouve la capitale mondiale du cinéma, a su réglementer les tournages *intra-muros*. »

Plusieurs témoignages indiquent

que cette explosion aurait pu causer des blessures à ceux qui occupent les bâtiments avoisinants. Entretemps, l'Association a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 10 juin de la Table de concertation du Vieux-Montréal, à laquelle sont représentés la plupart des intervenants de ce quartier, une discussion sur le tournage en question.

Elle demande qu'y soient communiqués les renseignements relatifs aux mesures pour assurer la sécurité du voisinage et pour évaluer la compétence des techniciens scéniques et des artificiers du producteur, de même que la liste des signatures obtenues par le producteur auprès des résidents et commerçants du secteur, aux termes des règlements du Bureau du cinéma; elle sollicite la liste des prochains tournages dans le Vieux-Montréal exigeant le recours à des explosions et à l'utilisation

d'armes à feu ainsi que la liste de tous les tournages prévus dans le Vieux-Montréal.

« Si le Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal veut continuer à inviter les producteurs internationaux à tourner dans notre quartier, a conclu Claude Piché, il devra les prévenir en même temps que leurs tournages devront se faire de façon civilisée et que les résidents n'accepteront pas d'intrusions sauvages dans la vie quotidienne du quartier qu'ils habitent. »

L'Association des résidents, qui a déjà dans le passé saisi les autorités municipales, et en particulier le Bureau du cinéma, des dangers entraînés par une totale absence de contrôle de leur part (coups de feu en pleine nuit, explosions de voitures dans la rue et cascades diverses), entend suivre de près la suite qui sera donnée à la Table de concertation.

Le temps des oiseaux

Le printemps est le meilleur moment pour observer quelques-unes des 300 espèces qui séjournent sur l'île

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Ils sont là! Ils sont là! Venus du sud en simples passants ou restés parmi nous tout l'hiver durant, les centaines d'espèces d'oiseaux observables au Québec sont, au printemps, à leur plus grand nombre aux environs de Montréal.

Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, les populations urbaines ne sont pas des plus dépourvues en ce qui a trait à l'observation d'oiseaux. Volant, la faune ailée a le privilège de n'être jamais freinée par les obstacles routiers et immobiliers des grandes villes. Alors que seulement une trentaine d'espèces vivent à Montréal à l'année, quelque 300 espèces visitent l'île à

meilleurs yeux et de meilleures oreilles que les humains, mais par ailleurs un bien piètre odorat. Et pourquoi le roselin, aujourd'hui surabondant dans la région montréalaise, y était introuvable il y a quinze ans. Cet oiseau, originaire de l'Ouest américain et du nord du Mexique, a en fait été importé, alors qu'il était prisé pour sa jolie couleur et son chant agréable, par des vendeurs d'oiseaux en cage, dans la région de New York. Sous la menace des raids des autorités de protection de la faune américaine, les propriétaires les ont laissés s'enfuir, et c'est ainsi que cette espèce, qui donne naissance à plusieurs nichées d'oisillons par année, a commencé à se reproduire dans la région de New York. Ce n'est que depuis le

début des années 80 que le roselin se retrouve dans la région de Montréal, où il se reproduit à une vitesse folle, au grand désespoir des amateurs de chardonnerets qu'il déloge parfois des mangeoires.

A l'endos d'une carte identifiant 37 parcs publics, le centre de conservation de la faune ailée a dressé la liste de toutes les espèces susceptibles d'être vues dans la grande région de Montréal.

On y retrouve d'abord leurs noms français, américains et scientifiques, leur longueur, leur envergure, leur état (nicheur sédentaire, nicheur migrateur, visiteur hivernal, visiteur migrateur ou visiteur exceptionnel), leur abondance, certaines caractéristiques, s'il sont plongeurs grégaires ou barboteurs, par exemple, leurs habitats, ainsi que les dates approximatives de leur arrivée et de leur départ. Quelque 20 000 ornithologues amateurs sont regroupés en associations au Québec. En 1993, la Commission internationale des noms français des oiseaux a lancé un dictionnaire donnant un nom français à chacune des quelque 8000 espèces d'oiseaux volant dans le monde.

« Les oiseaux voient là un beau site d'atterrissage », dit M. Coulombe.

Sur toutes ces espèces, M. Coulombe a plusieurs histoires à raconter. Celle des hirondelles, dont les moineaux jaloux abiment souvent les œufs. Comment le harfang des neiges peut apercevoir une souris qui se déplace à un kilomètre de distance. Les oiseaux ont en effet de



MACADAM



PHOTO JACQUES GRENIER

LE FOND DE L'AIR était plutôt frisquet hier midi, mais cela n'a pas empêché plus de 2000 bouts de choux de s'amuser au parc Maisonneuve à l'occasion du grand pique-nique annuel du Regroupement des garderies du Montréal métropolitain. La Danse du Lion a eu tôt fait de réchauffer les petits pique-niqueurs qui festoyaient dans le cadre de la Semaine des services de garde.

SOLDE 50%

Sélection de vêtements italiens de griffes prestigieuses

ÇA VAUT LE DETOUR D'ADAPTER
GIANTONIO
MAÎTRE TAILLEUR ITALIEN À VOTRE SERVICE DEPUIS 1959
7396 SAINT-HUBERT • 271-5771

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

MARCO AZZALI ♦
SAN REMO ♦
LUBIAM ♦
URBIS ♦
NANI BON ♦
BIZZARRO ♦
SCARAB ♦
ETC.

Modifications sur place

Prix CLUB 402

Le costume 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 299\$, 450\$

Le blazer 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 295\$

Le pantalon 100% pure laine vierge doublé jusqu'aux genoux, fait en ITALIE et GRIFFÉ 125\$

Notre toute nouvelle collection de chemises 100% coton faite en ITALIE et GRIFFÉE 70\$

La cravate 100% pure soie crêpe de Chine, faite en ITALIE et GRIFFÉE 40\$

Etc... Etc. Qui dit mieux?

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Suite 200
Montréal (Québec) H3B 1H5,
tél.: 861-3636

Lundi au vendredi 9h30 à 18h
samedi 10h à 16h

McGill

La Division de gériatrie de l'Université McGill désire remercier les sociétés suivantes pour leur généreuse contribution à titre éducatif aux Conférences gériatriques de l'Université McGill, 1995-1996:

Bayer Inc.
Marion Merrell Dow Canada
Pfizer Canada Inc.
SmithKline Beecham Pharma

Nous remercions également:
Astra Canada
Hoffmann-LaRoche Ltd.
Organon Canada Ltd.
Rhône-Poulenc Rorer Canada Inc.
Scherring Canada Inc.
Searle Canada

Merci aux éminents professeurs des universités canadiennes et américaines pour leur participation à cette série de conférences sur les questions-clés touchant les soins médicaux aux personnes âgées et la recherche sur le vieillissement:

Dr. Joseph Ouslander
Dr. Nancy Mayo
Dr. Eugenia Wang, PhD.
Dr. Elizabeth Barrett-Connor

Dr. Edward Keyserlingk
Dr. Stephanie Studenski
Dr. Christopher Patterson
Dr. David Gayton

• LES ACTUALITÉS •

Présumé meurtrier de passagers clandestins à bord d'un cargo

La Roumanie demande de retenir le Dubai

PRESSE CANADIENNE

Bucarest (PC-Reuter) — La Roumanie a demandé au Canada de retenir un porte-conteneurs taiwanais amarré dans le port de Halifax afin de lui permettre d'enquêter sur le présumé meurtrier en haute mer de trois passagers clandestins.

«En raison des mesures adoptées par les autorités roumaines et canadiennes, le navire est retenu et les personnes impliquées doivent demeurer à disposition», a affirmé hier à Bucarest le secrétaire d'Etat roumain aux Affaires étrangères, Lazar Comanescu.

Des diplomates canadiens en poste à Bucarest ont confirmé la requête, mais ont ajouté que le tout se complique du fait que Taïwan a aussi réclamé juridiction dans cette affaire. Le Canada ne peut agir que s'il est invité à le faire par une des deux parties, parce que les incidents signalés se seraient produits dans les eaux internationales.

Les huit marins philippins qui ont fui le cargo *Dubai* ont révélé aux autorités une série d'incidents horribles qui se seraient produits à bord lors de la découverte de passagers clandestins. Deux d'entre eux auraient été abandonnés au large de l'Espagne sur un radeau de fortune fait d'un baril de pétrole vide. Un troisième aurait tout simplement été jeté par-dessus bord.

L'équipage dit avoir sauvé la vie d'un quatrième passager clandestin en le cachant et en le nourrissant en cachette des officiers.

Ces incidents se seraient toutefois produits au cours de deux voyages différents.

M. Comanescu a identifié le quatrième passager, qui a réclamé l'asile au Canada, comme étant Nicolae Pasca, 23 ans, originaire de la Transylvanie, dans le nord de la Roumanie. Il n'a pu identifier les trois présumées victimes.

Il a fait savoir par ailleurs qu'une délégation formée de représentants de la justice et des services de police se rendront bientôt au Canada pour participer à l'enquête.

Le Conseil canadien des réfugiés craint que les officiers du *Dubai* aient jeté les passagers clandestins par-dessus bord pour éviter de payer l'amende de 5000 dollars imposée par le Canada pour chaque immigrant illégal débarqué d'un navire.

Les Roumains sont fréquemment découverts à bord de cargos transatlantiques. Ils semblent être transportés par des réseaux bien organisés qui les camouflent dans des compartiments secrets ou des conteneurs.

Peu d'entre eux, toutefois, sont acceptés comme réfugiés politiques, six ans après la chute du régime communiste, en Roumanie.

Endeavour de retour

Marc Garneau rêve déjà de repartir

AP ET PC

La navette spatiale *Endeavour* avec ses six membres d'équipage, dont l'astronaute québécois Marc Garneau, a atterri hier matin après un périple de dix jours autour de la Terre. Elle s'est posée comme prévu à Cap Canaveral, en Floride, à 7h09.

La mission de dix jours, sous la direction du commandant John Casper, a été marquée par la mise sur orbite de deux satellites, dont l'un était doté d'antennes gonflables. L'équipage a également fait des expériences sur des cristaux et des métaux.

La prochaine mission spatiale sera accomplie par la navette *Columbia* qui décollera le 20 juin avec sept personnes à bord.

À peine de retour sur terre, Marc Garneau voit déjà de nouvelles expéditions dans l'espace se dessiner à l'horizon. «Il n'y a rien d'officiel, a déclaré le directeur du programme des astronautes au sein de l'Agence spatiale canadienne, Steve MacLean, au cours d'un entretien téléphonique suivant de peu l'atterrissage de la navette spatiale *Endeavour*, hier matin. Il est dans le pipeline pour voler encore, c'est sûr.»

Mais M. MacLean, lui-même un ancien astronaute, s'était presque échappé quelques instants plus tôt.

«Lorsque vous êtes quelqu'un comme Marc, vous allez voler encore, et cette mission constitue alors une étape.»

Il a fait valoir que le Canada allait être étroitement impliqué dans l'assemblage de la station spatiale internationale, un processus qui nécessitera l'utilisation du bras robotique canadien.

«D'une certaine façon, lorsque Marc a capturé le satellite *Spartan*, il s'entraînait pour le type d'activité qu'il aura à effectuer à bord de la station spatiale», a-t-il déclaré.

Au cours d'une conférence de presse hier après-midi au Centre spatial Kennedy, à Cap Canaveral, en Floride, retransmise par NASA TV, l'astronaute québécois a simplement indiqué qu'il espérait avoir la chance de voler une troisième fois.

«J'aimerais participer à l'assemblage de la station spatiale internationale, qui va commencer l'an prochain, a-t-il déclaré en français. Comme d'habitude, l'astronaute québécois s'est fait modeste, surtout lorsqu'une journaliste américaine lui a demandé ce qu'il pensait du fait qu'on le considérait comme un héros au Canada.»

«Je suis très flatté par cette description, a-t-il déclaré. Je ne me vois pas comme un héros mais plutôt comme quelqu'un qui a eu la chance de pouvoir aller dans l'espace et y travailler.»

Chrétien persiste et signe

Doug Young a bien agi selon lui en dénonçant le fait qu'un immigrant appuie la souveraineté du Québec

JEAN DION
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Jean Chrétien persiste et signe: son ministre des Ressources humaines, Doug Young, a eu raison de s'en prendre au député bloquiste Osvaldo Nuñez et de lui faire savoir qu'il désapprouvait totalement le fait qu'un immigrant appuie la souveraineté du Québec.

Au cours d'un autre échange houleux à la Chambre des communes, le premier ministre a invoqué hier la liberté d'expression pour se porter à la défense de son collègue, qui avait enjoint lundi et mardi M. Nuñez, un réfugié chilien arrivé au Canada en 1973, de «se trouver un autre pays» s'il n'appréciait pas vivre au Canada.

«La liberté d'expression existe dans cette Chambre» et il était tout à fait correct pour M. Young de stigmatiser M. Nuñez en lui soulignant qu'il travaillait à

la destruction du pays qui a eu la générosité de l'accueillir, a déclaré M. Chrétien. «Le député a le droit d'être un séparatiste, mais nous avons le droit de combattre les séparatistes.»

Le premier ministre en a d'ailleurs profité pour retourner la balle au Bloc, qui criait aux propos inacceptables. Ce sont les souverainistes, a-t-il dit, qui malmènent «jour après jour» la réputation du Canada en l'associant à une «prison» ou à un régime autoritaire digne des anciens pays communistes.

«Nous n'avons de leçon à recevoir de personne», a-t-il tonné.

Si M. Chrétien s'est montré fort vigoureux dans sa défense de M. Young, il n'en reste pas moins que l'incident semble avoir créé un malaise au sein du gouvernement. Hier, M. Young était introuvable alors que la ministre de l'Immigration, Lucienne Robillard, a servi un «pas de commentaires» à toutes les questions qui lui ont été posées sur le sujet.

Le malaise s'est aussi répandu chez plusieurs organismes, dont le Congrès juif du Canada et la Ligue antifasciste mondiale qui ont dénoncé le ministre. Par ailleurs, en matinée à Québec, c'est avec une sorte d'«inconfort» et de déception que Lucien Bouchard a accueilli les déclarations de M. Young.

«Ça veut dire que si vous êtes un immigrant, une fois que vous avez obtenu le statut de citoyen canadien, il y a des limitations aux choix politiques que vous auriez le droit de faire. Ça voudrait dire que les Tremblay et les Bouchard du Saguenay et du Lac-Saint-Jean auraient le droit d'être élus à Ottawa et de promouvoir la souveraineté du Québec, mais un immigrant, ou quelqu'un devenu récemment citoyen, verrait ce droit lui être nié», a-t-il commenté.

Le commentaire de M. Young «me semble qu'il témoigne d'une étrange conception de la citoyenneté canadienne. Il y aurait deux sortes de citoyens»,

a-t-il ajouté, pendant que le ministre délégué aux Relations avec les citoyens, André Boisclair, notait que «ce que M. Young suggère, c'est que pour prouver qu'il est un vrai, un bon Canadien, un citoyen devrait exhiber non seulement son certificat de citoyenneté mais aussi sa carte de membre du Parti libéral du Canada».

Quant au chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, il a affirmé que le nouveau refus de M. Chrétien de se dissocier des propos de son ministre équivalait à en faire la politique de tout le gouvernement.

«Il explique qu'on peut être en désaccord [avec les souverainistes], mais ce n'est pas ça qu'on veut savoir. On veut savoir si oui ou non il appuie son ministre et, de toute évidence, maintenant, il l'appuie. C'est la nouvelle ligne du gouvernement fédéral: si vous êtes un néo-Canadien, vous ne pouvez pas être séparatiste. C'est malsain», a-t-il dit.

Pour un salaire minimum à sept dollars

Le Québec a une marge de manœuvre suffisante, disent les centrales syndicales

LE DEVOIR

Le Québec devrait porter le salaire minimum à 7 \$ l'heure — il est de 6,45 \$ depuis octobre 1995 —, suggèrent les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ.

Lors d'une conférence de presse en commun, hier à Montréal, Lorraine Pagé, Clément Godbout et Gérald Larose ont rappelé qu'environ 185 000 personnes au Québec, soit 6 % des salariés, touchent présentement le salaire minimum et que les deux tiers de ce groupe sont des femmes. «Actuellement, le salaire minimum représente 46,8 % du salaire horaire moyen» comparé à 59 % il y a 25 ans.

Les chefs syndicaux proposent également au gouvernement québécois, dans un deuxième temps, de hausser le salaire minimum à 7,60 \$ «mais en procédant à un réaménagement de la fiscalité des entreprises, notamment au chapitre des taxes sur la masse salariale». En vue de la mise en route de ces projets, les centrales indiquent que la Commission d'étude sur la fiscalité — dont l'annonce a été faite lors du dernier budget — devrait en être saisie et l'on devrait aborder ce sujet lors du sommet socioéconomique de l'automne.

Pour les centrales, il apparaît que le Québec a «une marge de manœuvre» sans que cela nuise à sa compétitivité — l'Ontario a déjà porté le salaire minimum à 6,85 \$, et la Colombie-Britannique, à 7 \$. L'on devrait tenir compte du fait que le relèvement du salaire minimum «constitue un outil majeur dans la lutte contre la pauvreté», disent les syndicates qui n'éprouvent aucune difficulté à trouver des justifications à une telle mesure, ne serait-ce que pour réduire l'économie au noir et pour stimuler l'activité économique.



Gérald Larose, Lorraine Pagé et Clément Godbout ont demandé hier que le salaire minimum soit porté à sept dollars.

Un salarié qui travaille à temps plein au salaire minimum gagne «un revenu inférieur au seuil de pauvreté» tel qu'établi en 1994 par Statistique Canada (16 609 \$ par année), a-t-on fait valoir hier, en plus de signaler qu'un salaire minimum trop faible peut nuire à la réinsertion dans le marché du travail.

Un point sur lequel les centrales syndicales se disent d'accord est celui sur l'étude d'impact sur l'emploi que peut avoir une hausse du salaire minimum. On s'entend aussi pour dire que cette voie n'est pas une panacée pour la lutte à la pauvreté,

mais qu'elle peut en constituer un élément.

Quant à la Commission sur la fiscalité, dont la mention fut faite dans le dernier budget québécois, elle serait le lieu pour «traiter des aspects fiscaux» de ces mesures avancées par les porte-parole de quelque 800 000 travailleurs syndiqués du Québec. «La commission pourrait aussi examiner des mesures de réaménagement de la fiscalité des entreprises qui permettraient d'alléger ou de moduler les taxes sur la masse salariale, en lien avec un relèvement du salaire minimum.»

Dans dix ans, la moitié des humains vivront en zone urbaine

HELEN SMITH
REUTER

Londres — Plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les zones urbaines dans dix ans, renforçant la perspective de mégapoles plus surpeuplées, plus violentes et plus malsaines encore, a estimé hier l'ONU dans un rapport.

Sur une population mondiale évaluée à 6,6 milliards en 2006, 3,3 milliards habiteront des villes et la plus forte augmentation de la part de la population urbaine concernera les pays en voie de développement, où la pression sur les ressources sera la plus grande, déclare le Fonds des Nations unies pour la population mondiale (FNUAP). «Cet avenir urbain est inévitable et il ne faut pas le redouter», estime-t-on dans le rapport. «Cela en-

traîne de nombreux risques, comme la possibilité d'un effondrement des services de base, une dégradation intolérable de l'environnement et une aggravation des conflits sociaux, alors même que la concentration de la créativité humaine et les formes les plus évoluées d'organisation sociale ouvrent la voie à de nouvelles formes de développement.»

Le rapport, publié avant l'ouverture de la conférence des Nations unies sur la population urbaine, Habitat II, à Istanbul début juin, ajoute que les programmes destinés à donner aux femmes le contrôle sur les naissances sont essentiels pour faire en sorte que la croissance des villes reste gérable.

Selon le FNUAP, la population urbaine mondiale s'élève actuellement à 2,6 milliards de personnes et 600 millions d'entre elles n'ont pas les

moens de subvenir à leurs besoins fondamentaux. De 1970 à 2020, prévoit-on, la population urbaine aura augmenté de 2,06 milliards, dont 92,9 % dans le monde en développement. Le nombre de mégapoles dont la population dépassait dix millions d'habitants était de une en 1950 (New York), de 14 en 1994, et le monde en comptera 27 vers 2015.

Habitat II, qui se tient à Istanbul du 3 au 14 juin, est une conférence de suivi de celle du Caire, en 1994, où plus de 150 délégués du monde entier avaient évoqué une série de mesures destinées à freiner la croissance de la population mondiale. Pour la directrice exécutive du FNUAP, Nafis Sadik, il est indispensable qu'Habitat II apporte son sceau officiel aux mesures préconisées voici deux ans au Caire.

Assurance-médicaments

Les moins nantis en ont-ils les moyens?

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Autant la Fédération des ACEF que l'Association des hôpitaux du Québec craignent que le régime de l'assurance-médicaments que veut mettre en place le gouvernement soit trop cher pour les familles à revenus modestes, si les paramètres proposés par le ministre Rochon sont ceux qui sont retenus.

Ces deux organisations ont témoigné hier dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi 33 créant le régime d'assurance-médicaments.

L'Association des hôpitaux affirme que «les barrières économiques ont souvent comme effet une sous-consommation des médicaments par les plus démunis, avec comme corollaire un plus grand recours aux services de santé, notamment l'hospitalisation».

Ainsi, s'inquiète l'AHQ, un adulte dont le revenu net se situe entre 10 400 \$ et 14 800 \$ (selon les barèmes annoncés par M. Rochon) devra tout de même déboursé jusqu'à 750 \$ par année, «une somme considérable dans un tel cas.»

L'association souhaite que la contribution financière, en particulier celle exigée des personnes âgées, soit «équitable» de manière à ce qu'elle «ne constitue pas un incitatif à l'institutionnalisation». L'AHQ suggère que la contribution exigée soit plus progressive et étalée en fonction du revenu.

La Fédération des ACEF, un regroupement d'associations qui viennent en aide aux plus démunis pour les aider à gérer leur budget et à défendre leurs droits, exprime des craintes qui vont dans le même sens.

Selon Louise Blain, le régime proposé n'est pas suffisamment progressif. Elle note que quelqu'un qui gagne 15 000 \$ par année gagne des revenus «d'extrême pauvreté» et que de lui faire payer jusqu'à 750 \$ par année pour ses médicaments est «irréaliste».

En outre, quelqu'un qui a des revenus si peu élevés devra d'abord payer sa prime de 200 \$ par année par adulte (donc 400 \$ pour un couple) avant de pouvoir bénéficier du régime. Selon Mme Blain, de la FACEF, «la méthode proposée ne tient pas compte des problèmes de liquidités des familles. Il y a des gens qui ne sont pas capables de payer 40 \$ par mois. Pour certaines familles, ça veut dire choisir entre la prime d'assurance ou la nourriture».

La Fédération aurait préféré que le régime soit entièrement écarté, que les compagnies privées d'assurance soient écartées. Mme Blain craint que les personnes actuellement non-assurées, et qui seront obligées de s'assurer auprès d'une entreprise privée, soient les victimes des tactiques de marketing des compagnies d'assurance pour s'inscrire non seulement au régime de base mais aussi à des régimes complémentaires plus onéreux que ce que permettent leurs moyens et que requièrent leurs besoins.

La FACEF croit en outre que les employeurs qui ne procurent aucun régime d'assurance collective à leur personnel soient obligés de financer, par une contribution à l'Etat, le régime public. Le gouvernement devrait favoriser le recours aux médicaments génériques (les copies) pour réduire les coûts.

Le ministre Rochon a fait valoir que le régime qui sera mis en place «ne peut pas être parfait». Il indique que, si la contribution des usagers est réduite, le régime sera plus généreux, mais qu'alors, il devra «récupérer ailleurs dans les services de santé» les sommes impliquées. Au total, le nouveau régime doit procurer des économies de 200 millions au gouvernement cette année, 250 à 300 millions sur une année complète d'application.

Ne manquez pas notre cahier spécial

Les samedis 8 et 15 juin 1996

lectures d'été

Tombée publicitaire: le vendredi 7 juin pour le 15 juin.



LE DEVOIR

REPORTAGE PUBLICITAIRE

TROUVAILLES DE LA PROMENADE

Les lilas sont en fleurs, la Promenade Fleury aussi. C'est que cette artère commerciale située dans le quartier Ahuntsic, à Montréal, prépare sa vente trottoir printanière qui se déroulera du 5 au 8 juin prochain, sur la Promenade Fleury, entre Saint-Hubert et Papineau. Sous le thème «La Fête champêtre», plusieurs des quelque 235 commerçants et professionnels membres de la SJDAC Promenade Fleury en profiteront pour offrir leurs marchandises à des prix fort avantageux.

La Boutique Marie Allaire, pour sa part, a décidé de fêter le printemps dès maintenant puisque c'est aujourd'hui qu'elle met en solde une grande partie de sa collection printemps-été. Vous y trouverez des rabais allant de 30 à 50 %, ce qui n'est pas peu dire quand on pense que l'on pourra y dénicher des

vêtements signés Boffi de Jean-Claude Poitras, Valzere, Tanya de Luca, Marisa Minicucci, Simon Chang et Mondì. En affaires depuis 33 ans, la Boutique Marie Allaire, qui offre des vêtements prêt-à-porter pour femmes, n'a jamais renié sa réputation qui s'est tissée, au fil des ans, grâce à son accueil, son service et, bien entendu, un choix de vêtements qui sait plaire à la femme d'affaires tout comme à celle qui recherche un vêtement de qualité. Et pour la belle saison qui s'annonce, la propriétaire de la boutique insiste pour souligner qu'elle a un petit coin spécialement aménagé où l'on peut trouver des nouveautés pour l'été, à des prix promotionnels. Vive l'été!

L'été - et la fébrilité printanière -, on peut aussi les sentir dans la boutique de cadeaux Le Mot de la fin. Ici, on se spécialise dans les cartes de vœux sans texte,

des cartes qui pourront convenir autant pour un anniversaire, une naissance, un mariage, un départ ou quoi encore. En fait, la carte commerciale peut aller se rhabiller à côté du choix de quelque 500 cartes qu'offre cette boutique. Quant au choix de cadeaux qu'on y trouve, il pourra certes vous faire dire: «Voilà enfin le cadeau que je cherchais!» D'abord, il y a des produits pour le bain, puis un coin gourmets où l'on trouve des gelées, vinaigres, huiles et confitures; dans le coin aménagé pour les cadeaux de bébé, place aux toutous, cadres, lampes et cassette-têtes; par ailleurs, on y trouve un superbe choix de chandeliers, cadres, crayons, signets, etc. Le choix y est tout simplement dicté par le bon goût. Vous y verrez, comme le disent la plupart des clients de la boutique, «de très beaux objets qu'on trouve rarement ailleurs».

La Librairie Garneau, quant à elle, compte quelque 40 000 titres de tous genres littéraires en plus d'offrir revues, papeterie, jeux et logiciels. Accrédité par le gouvernement du Québec pour approvisionner bibliothèques et écoles, la librairie de la rue Fleury profitera également de la vente trottoir pour mettre en solde plusieurs ouvrages, des titres anciens surtout, qui seront offerts à de très bons prix. La librairie, fidèle à son habitude, profitera aussi de la vente trottoir pour organiser des activités littéraires. Ainsi, le samedi 8 juin, de 14h à 16h, le caricaturiste bien connu André Pijet sera sur place pour participer à une séance de dédicaces. Son livre, *Rondel et bâton, à la conquête du saladier d'argent*, écrit en collaboration avec Michel Blanchard et publié aux Éditions Milles-Îles, met en scène, bien entendu, des histoires de hockey. Par ailleurs, la librairie Garneau est certainement le meilleur endroit, Promenade Fleury, où «bouquiner» rime aisément avec «plaisirs d'été».

S'il y a un lieu de la Promenade Fleury qui a bâti son image comme étant «la maison du steak», c'est bien le restaurant El Toro. Ce restaurant, qui existe depuis 35 ans maintenant, vient de passer aux mains de Claude et Roger Panneton qui ont décidé, eux, de miser sur la réputation de la maison tout en améliorant la qualité du service, des produits et de l'image. Mais le restaurant continue de valoriser, sous différentes présentations, les moules, les fondues chinoises et les grillades, offertes à des prix très raisonnables. Ce restaurant, qui peut accommoder quelque 130 personnes, offre également le service de salles de réception nouvellement rénovées, qui

peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes, pour quelque occasion que ce soit. De plus, pour la belle saison, deux terrasses peuvent accueillir les clients, dont une qui est réservée pour les fêtes privées. Le midi, pour accommoder les gens d'affaires, El Toro propose un beau menu à des prix concurrentiels.

Promenade Fleury, toujours, La Lingerie des petits habille les enfants, petits et grands, depuis 35 ans maintenant. Sa propriétaire, Nicole Archambault, a constaté de plus que les vêtements de qualité pour enfants sont la plupart du temps beaucoup plus avantageux à l'achat, compte tenu de l'usure que leur font subir moult lavages. Parmi les gammes de vêtements qu'on trouve en boutique, pour jeunes de 0 à 18 ans, il faut mentionner Mexx, Orage, Souris mini, Deux par deux, Catimini, Trotte menu, Suzie Côté et Louis Garneau. De confection québécoise pour la plupart, les vêtements de La Lingerie des petits sont, en plus, beaux comme un visage de poupon qui sourit de sa plus belle dent. Pas besoin d'énumérer ce qui s'y trouve: la propriétaire confirme qu'on y trouve tout ce dont les enfants ont besoin pour se vêtir, des pieds à la tête, et ce, pour les besoins liés aux quatre saisons de l'année.

Une atmosphère aux saveurs tunisiennes en plein Montréal, voilà ce que vous propose le restaurant Le Kerkennah, du nom d'une île en Tunisie d'où est originaire le propriétaire des lieux, M. Rabah Abderrahman. C'est depuis 1974 que le restaurant propose ses spécialités tunisiennes, dans un décor et une ambiance qui auront de quoi enchanter. Pour ce qui est de la nourriture, il faut bien entendu conjuguer le couscous à l'agneau, au poulet, aux merguez ou au crabe. En entrée, les breik, de minces feuilles de pâte, auront de quoi vous ouvrir l'appétit en beauté. Il faut aussi goûter aux merguez, des saucisses épicées qui sont ici une des spécialités de la maison. Puis il y a un savoureux choix de brochettes d'agneau, poulet, merguez ou bœuf. Mais là ne s'arrête pas le choix de spécialités tunisiennes. Un façon agréable de les découvrir est de s'y rendre le midi puisque le spécial d'affaires y est offert pour aussi peu que 5,50 \$ à 8,50 \$. Il est intéressant de constater que la cuisine tunisienne ne contient pas, dans bien des cas, de gras, et elle est souvent relevée de paprika. Mais n'ayez crainte, la sauce Harissa, piquante comme l'aiment les amateurs, est servie à part. Ce qu'il faut également savoir, c'est que la réussite de ce restaurant se mesure à la fidélité de sa clientèle. Et ça, ça ne ment pas!

FLEURY

Casa Luca est une boutique spécialisée en articles de décoration et cadeaux. Ouverte depuis à peine un an, elle vient d'être choisie comme finaliste du concours Commerce Design Montréal organisé par la Ville de Montréal. Sa propriétaire et conceptrice du projet, Susie Huneault, a fait preuve de beaucoup de créativité en transformant un mur de brique, au départ monotone, en une joyeuse façade qui donne de la vie à ce coin de quartier, a noté le jury. De plus, à l'intérieur, les murs et le mobilier disparaissent au

profit des produits en vente, qui deviennent, en quelque sorte, partie intégrante du décor. On trouve donc, dans cette charmante boutique, de multiples objets en fer forgé comme des étagères, tables, lampes et chandeliers; des coussins et des rideaux prêts à installer; des produits de beauté et de bains de marque Crabtree & Evelyn, les tissus Cornell Trading, et quoi encore. Ce qu'il faut savoir, finalement, c'est qu'une boutique de quartier qui mise sur l'originalité des produits et sa présentation, il ne s'en fait guère comme Casa Luca...

Boutique où vous trouverez des cadeaux fantaisistes, des curiosités, des cartes, des papiers fins, et tout pour l'emballage. Aussi un coin gourmet (produits du Québec).

le mot de la fin

1206, rue Fleury Est
Téléphone : (514) 384-3607

«Le Kerkennah»

RESTAURANT TUNISIEN

Spécialités de la maison:
Couscous
Brochettes
Crevettes et poissons
Merguez

Permis d'alcool

1021, rue Fleury Est
Tél: (514) 387-1089

Remise de 20% sur le Couscous à la carte sur présentation de cette annonce

TOUT, TOUT, TOUT...
pour bébés, enfants et adolescents

Une boutique d'avant garde pour les petites et de dernière mode pour les adolescents

Nicole Archambault, prop.

1406, rue Fleury Est
387-1311
(à l'est de Christophe-Colomb)

lingerie des petites...

ma marie allaire
PRÊT-À-PORTER

Grand Solde sur les vêtements Printemps-Été

Vous y trouverez un choix exceptionnel de vêtements et accessoires. Venez tôt pour un meilleur choix.

La boutique sera ouverte dimanche le 2 juin de 11 h à 17 h.
1588, rue Fleury Est, Montréal (514) 384-4808

Casa Luca

Boutique spécialisée en articles de décoration et cadeaux

1354 fleury est
Montréal
Tél.: 389-6066

ELORO
La maison du steak

Spécial du soir dès 16h30
12 choix de plats à 11,95 \$

Location de salles pour:

- réunions d'affaires
- retours funéraires
- mariage
- réceptions

Service de traiteur

1647, rue Fleury Est
Téléphone : (514) 388-TORO (8676)

Librairie **Garneau**
1691 rue Fleury est Tél.: 384-9920

VENTE TROTTOIR DU 5 AU 8 JUIN

LA PROMENADE FLEURY

VENEZ PROFITER DES NOMBREUX RABAIS POUR UN BEL ÉTÉ DE LECTURE

ANDRÉ PIJET
CARICATURISTE

dédicacera la bande dessinée

Rondel et Baton à la conquête du saladier d'argent

samedi le 8 juin de 14 h à 16 h

ANDRÉ PIJET
CARICATURISTE

dédicacera la bande dessinée

Rondel et Baton à la conquête du saladier d'argent

samedi le 8 juin de 14 h à 16 h

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le Québec réduira son aide aux réfugiés

Plus généreux que les autres provinces, il demandera un effort plus grand du fédéral

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec va «revoir» les services qu'il offre aux revendicateurs du statut de réfugié installés sur son territoire en plus de demander à Ottawa d'en financer une partie, a indiqué hier le ministre délégué aux Relations avec les citoyens, André Boisclair.

«L'offre de services aux revendicateurs du statut de réfugié est plus généreuse au Québec qu'elle ne l'est ailleurs au Canada, dit-il. Le Québec dans son champ de responsabilités prendra des décisions qui seront connues d'ici la fin de la semaine prochaine. Il faut revoir l'offre de services.»

Le Québec accorde aux revendicateurs l'aide sociale, l'aide juridique, l'assurance-maladie, l'assu-

rance-hospitalisation, l'hébergement temporaire, l'école primaire et secondaire, la francisation. L'ensemble des services aux réfugiés coûte 138 millions de dollars (chiffres de 1994-95) par an.

«Le gouvernement du Québec a une responsabilité à l'endroit des revendicateurs du statut de réfugié. Je pense que les Québécois adhèrent aux valeurs humanitaires. Cependant, nous nous apercevons qu'il nous faut agir, que notre offre de services est plus généreuse qu'ailleurs au Canada», dit le ministre.

Par exemple, le Québec est la seule province «qui assume les frais de l'assurance-maladie et hospitalisation. Le gouvernement ontarien, à l'occasion de son budget de 1995, a

transféré cette responsabilité au gouvernement fédéral, qui la prend dans le cadre de programmes existants.»

M. Boisclair a indiqué que Québec allait interpellier Ottawa pour qu'il assume une part des responsabilités financières.

«Nous nous apercevons que le gouvernement fédéral a de la difficulté, dit M. Boisclair, à gérer correctement le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié. Nous estimons qu'il n'est pas de la responsabilité des Québécois de faire les frais de cette mauvaise gestion.»

«Pour les quatre premiers mois de 1996, nous avons reçu près de 50 % du mouvement des revendicateurs au Canada, et nous avons ici au Québec un taux d'attribution du statut de

réfugié le plus élevé au Canada: il se situait l'an dernier à 55 %, ajoute M. Boisclair.

Le porte-parole libéral Christos Sirros a indiqué de son côté que le gouvernement fédéral finançait déjà, par le moyen de programmes existants (comme l'aide sociale), 31 % des coûts engendrés au Québec par l'existence de statuts de réfugié, à hauteur de 42,8 millions en 1994-95.

Il affirme qu'Ottawa s'était montré disposé il y a six mois à discuter d'un partage des coûts à l'endroit des frais reliés à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation.

Le ministre précise qu'il «ne vise pas ceux qui demandent un statut de réfugié». «Je blâme plutôt nos institutions, dit-il, particulièrement le gouvernement fédéral, qui tarde toujours, aux dernières nouvelles, quant à l'imposition d'un visa aux ressortissants chiliens», par exemple.

Québec va aussi demander à être davantage impliqué dans le processus qui mène à la nomination des commissaires à la commission fédérale.

A Ottawa, la ministre de l'Immigration Lucienne Robillard s'est montrée prudente à l'endroit des revendications du Québec. Elle a souligné qu'elle n'avait reçu aucune requête, écrite ou verbale, de Québec.

«Il faut regarder exactement ce dont il s'agit. Il y a des choix qui ont été faits par la province de Québec, et non par le gouvernement canadien, pour donner des services aux gens. C'est peut-être une question à réexaminer, mais je n'ai eu aucune demande. Je vais en attendre une» avant d'agir, a-t-elle mentionné.

Mme Robillard a d'autre part mis en doute les chiffres avancés par M. Boisclair, alléguant qu'il y avait là «des erreurs de calcul».

EN BREF

UN SÉPARATISTE À NEW YORK

(Le Devoir) — Le premier ministre Lucien Bouchard se rend aux États-Unis du 3 au 5 juin prochain où il rencontrera des gens du monde de la finance et des affaires ainsi que des gouverneurs d'états américains afin d'en discuter, dit-il, «de donner l'occasion de rencontrer un méchant séparatiste». Il veut, a-t-il ajouté, «décrire ce que nous cherchons à faire au Québec présentement, mettre tout en perspectives. Je veux savoir quelles sont les questions qu'ils ont en tête. Essayer d'y répondre». Le lundi 3 juin, M. Bouchard prononcera une allocution devant la Foreign Policy Association. Il verra des journalistes du *New York Times* et du *Business Week* ainsi que des représentants d'institutions culturelles new-yorkaises lors d'une activité se déroulant au musée Guggenheim. En revenant à Québec, les 4 et 5 juin, le premier ministre fera quatre arrêts pour rencontrer les gouverneurs des États de New York (George Pataki), celui du Rhode Island (Lincoln Almond), celui du Massachusetts (William Weld) et celui du New Hampshire (Stephen Merrill).

...ET À OTTAWA

(Le Devoir) — Le premier ministre Lucien Bouchard a déclaré hier qu'il participera à la conférence des premiers ministres des 20 et 21 juin, à Ottawa, «si l'ordre du jour est dédié aux enjeux économiques et sociaux». Selon des informations qui viennent d'Ottawa ces derniers jours, la question du partage des compétences dans le champ de la main-d'œuvre doit être l'un des principaux thèmes de la rencontre. Mais M. Bouchard a soutenu à ce sujet qu'il «n'a rien vu venir qui ressemble à une indication d'optimisme».

EXIT L'ÉLISETTE, VOICI CATARAQUI

(Le Devoir) — Lucien Bouchard n'aura aucune résidence à Québec mais le gouvernement se dote, dans la capitale, d'un «lieu de fonction» au domaine Cataraqui, situé à Sillery, et ayant été reconnu comme site historique il y a quelques années. Le domaine avait échappé au pic des démolisseurs et est la propriété du gouvernement du Québec, bien qu'il soit géré par une fondation privée. Le domaine servira à des fins protocolaires et diplomatiques pour le premier ministre, les ministres et les dirigeants d'organismes publics à partir des budgets déjà attribués. On prévoit qu'une cinquantaine d'activités gouvernementales se dérouleront à cet endroit chaque année. L'accès du public au domaine ne sera pas entravé les autres jours de l'année. M. Bouchard a exclu qu'il s'établisse à Québec avec sa famille, installée à Outremont, dans un avenir prévisible. Il exclut également la construction d'une résidence officielle pour le premier ministre, bien qu'il soit d'accord avec l'établissement d'une telle résidence. Il croit cependant qu'une résidence de fonction ne peut être établie que par un premier ministre qui termine sa carrière de belle façon, après avoir réglé le problème des finances publiques, qui se trouve en fin de mandat, obtient l'appui de l'opposition et fait aménager une résidence qui sera utilisée par ses successeurs. Du fait, le gouvernement écarte définitivement l'usage du 1080 des Braves, qu'occupait Jacques Parizeau, et surnommé l'Élisette. Cette maison avait été achetée par la Chambre de commerce de Québec qui la louait au premier ministre. M. Bouchard n'a jamais occupé la maison et, lorsqu'il passe la nuit à Québec, dort dans un espace qui lui a été réservé à son bureau. La Chambre de commerce a critiqué vivement la décision de M. Bouchard.

L'ENAP DANS SAINT-ROCH

(Le Devoir) — L'École nationale d'administration publique aura un nouveau siège social dans le quartier Saint-Roch, à Québec, en 1998. Le gouvernement du Québec a levé temporairement le moratoire sur ce genre de construction hier et débloqué des fonds de 14,5 millions de dollars. Ce projet est vu comme un projet structurant pour ce quartier en revitalisation. Le projet initial comportait un deuxième immeuble destiné à abriter les locaux de l'Université de Québec. Cette portion du projet est reportée.

Michel Venne

Le Mouvement souverainiste porte plainte à l'ONU

L'organisme réclame la présence d'observateurs lors du prochain référendum québécois

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le Mouvement souverainiste en appelle à l'intervention de l'Organisation des Nations unies, l'enjoignant d'ouvrir un dossier sur le Québec et de déléguer des observateurs lors du prochain référendum.

En assemblée générale, la fin de semaine dernière, les membres du Mouvement souverainiste ont réélu à la présidence Ivano Vellone et se sont donné un nouveau vice-président, Gilles Rhéaume, aujourd'hui professeur de philosophie et jadis leader du défunt Parti indépendantiste.

«Chargé de constituer le «dossier noir» du référendum, M. Rhéaume s'est aussitôt mis à la tâche de la compilation des données et il a livré au *Devoir* les conclusions préliminaires de sa recherche. La plainte que le MS entend acheminer au secrétaire général de l'ONU est fondée, d'une part, sur les manœuvres frauduleuses dénoncées par le Directeur général des élections et, d'autre part, sur l'analyse des résultats du référendum.

Dans un premier temps, M. Rhéaume a constaté que le vote par anticipation a été particulièrement élevé, alors que 320 000 Québécois s'en sont prévus. Or, il ressort que ce sont surtout les tenants du NON qui ont eu recours à ces bureaux de scrutin dans la semaine qui a précédé le référendum. Sept des dix comités où on a enregistré le plus fort vote par anticipation ont favorisé le NON.

Considérant que les mesures de contrôle en vigueur dans ces bureaux de scrutin sont déficientes, le vice-président du MS fait valoir que la situation a contribué à faire passer des «télégraphes», c'est-à-dire la personification de personnes. À son avis, il faut absolument que les mesures de contrôle soient resserrées et que l'identification porte sur plus de données qu'une simple déclara-

tion. Même constat pour le vote hors Québec, alors que 11 700 électeurs se sont prévus de cette disposition spéciale de la loi électorale. On les retrouve regroupés principalement dans des comités anglophones, des électors qui ont massivement voté pour le NON.

Le Mouvement souverainiste a été particulièrement impressionné par les révélations du *Devoir* sur le fait que 37 700 immigrants ont obtenu leur certificat de citoyenneté dans les huit mois qui ont précédé le référendum d'octobre 1995, soit plus du double que pour la même période en 1994. L'appui massif des néo-Québécois au camp du NON étant un fait reconnu et incontestable, M. Rhéaume en conclut que par le moyen de cette «usine à immigrants», le gouvernement fédéral a manœuvré pour contrer le vote massif des Québécois francophones en faveur du OUI. L'une des conditions pour obtenir la citoyenneté canadienne est de connaître le français ou l'anglais. Or, *Le Devoir* a cité des témoignages démontrant que cette règle a été violée de façon systématique.

Enfin, la plainte du Mouvement souverainiste à l'ONU rappellera que les gouvernements d'Ottawa, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont financièrement participé à l'organisation de la manifestation d'amour de Montréal, à trois jours du référendum. Et que des personnes ont été accusées de manœuvres frauduleuses par le Directeur général des élections.

En rappelant que le camp du NON l'a remporté par seulement 50 000 voix, Gilles Rhéaume souligne qu'un simple déplacement de 25 000 voix a pu alors suffire pour changer l'issue référendaire. Le processus démocratique ayant été entaché, il estime que l'ONU a le devoir d'intervenir pour s'assurer que les Québécois puissent exprimer librement leur droit à l'autodétermination.

La magie des Communes



PHOTO PC

LES ANCIENS premiers ministres canadiens John Turner et Pierre Trudeau rigolent ferme sous le regard d'une autre ex-premier ministre, Kim Campbell, et de l'ancien président de la Chambre des communes, John Fraser, durant une cérémonie en l'honneur des anciens parlementaires canadiens, hier à Ottawa. Le premier ministre Jean Chrétien a dévoilé à cette occasion des plaques portant les noms de tous les parlementaires qui ont siégé à la Chambre des communes et au Sénat. Selon lui, le Parlement est un endroit «magique» où l'on exerce la profession honorable consistant à faire de la politique. «Il est très facile d'être désabusé de la vie politique. La désillusion est un fait de notre époque», a-t-il dit devant ses prédécesseurs. Selon M. Chrétien, il n'y a rien de déshonorant à faire de la politique. «J'ai toujours cru que la politique était une profession honorable et c'est toujours ma conviction.» Les 35 plaques présentées hier portent les noms des 3687 députés et des 774 sénateurs qui ont siégé au Parlement depuis la Confédération. C'est l'Association des compagnies d'assurance de personnes au Canada qui en a assumé le coût.

Amendement constitutionnel en faveur de Terre-Neuve

Tobin se réjouit de la position du Bloc

Le parti souverainiste reconnaît selon lui la primauté du droit en toute circonstance au Canada

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

En appuyant la demande d'amendement constitutionnel formulée par Terre-Neuve, le Bloc québécois, et par extension l'ensemble du mouvement souverainiste, fait la preuve que la primauté du droit doit s'exercer en toute circonstance au Canada, estime Brian Tobin.

«Il est approprié et très prometteur que le Bloc québécois reconnaisse la légitimité de la Constitution et admette par son vote que le Parlement du Canada, et pas seulement la législature provinciale, a un rôle à jouer en cette matière», a déclaré hier le premier ministre terre-neuvien.

M. Tobin était de passage à Ottawa, où il a rencontré des représentants des cinq partis aux Communes afin de promouvoir l'entérinement par la Chambre d'une résolution portant sur la déprofessionnalisation du système scolaire de sa province. Lors d'un référendum tenu en septembre dernier, les Terre-Neuviens ont voté dans une proportion de 54 % en faveur du principe, qui requiert l'assentiment du Parlement pour prendre effet.

Or M. Tobin a reçu hier, en plus de celui des chefs des autres partis, le soutien de chef du Bloc, Michel Gauthier, qui invoque le respect de la démocratie pour donner suite à la demande. Un appui qu'il n'a pas manqué de tourner à son avantage dans la bataille qui oppose souverainistes et fédéralistes sur le rôle du droit canadien en regard d'une éventuelle sécession du Québec.

«Je pense que le chef de l'opposition a affirmé sa foi et sa confiance dans les lois canadiennes», a dit M. Tobin, ajoutant qu'il devient maintenant difficile pour ceux qui disent que le droit n'est pas important de le démontrer. Si la loi a sa pertinence lorsque Terre-Neuve demande un amendement, elle a aussi sa pertinence lorsque toute autre province recherche une modification de son statut constitutionnel.»

Dans ce dossier, l'ancien ministre fédéral doit composer avec une forte opposition des Églises de sa province et avec les réticences exprimées par plusieurs députés li-

béraux, qui craignent que l'exercice n'ouvre la porte à un recours abusif aux référendums pour supprimer les garanties juridiques offertes aux minorités linguistiques ou religieuses.

Mais M. Tobin a fait valoir qu'une adoption rapide de la résolution démontrerait que la fédération canadienne, loin d'être la «prison» constitutionnelle dénoncée récemment par Lucien Bouchard, s'impose par «sa flexibilité et son efficacité».

A cet égard, il a promis que Terre-Neuve appuierait sans réserve le Québec si celui-ci désirait obtenir des réaménagements similaires. Il a même invité M. Bouchard à «tirer pleinement avantage de la formule d'amendement [constitutionnelle, qui n'exige que des ententes bilatérales dans certains cas] et de la nature de la fédération pour obtenir les changements qu'il désire à l'intérieur de la fédération».

Quant à M. Gauthier, qui a insisté auprès de M. Tobin pour que soient protégés les droits des francophones de Terre-Neuve, il s'est défendu de chercher à marquer des points politiques en vue d'une future bataille au Québec en reconnaissant un résultat référendaire serré — issu au surcroît d'une consultation où le taux de participation ne fut que de 52 %.

«On est une opposition responsable. Des citoyens se sont exprimés correctement, démocratiquement, et on a décidé de donner suite à ce vœu. Va-t-on reprocher à l'opposition officielle de coopérer?», a-t-il demandé.

Mais M. Gauthier avait quand même d'autres idées derrière la tête. «Si on pêche par l'exemple, si la façon qu'on a de respecter la démocratie peut inspirer certaines personnes, ce sera tant mieux», a-t-il dit. On sait qu'Ottawa soutient qu'il n'y a pas de commune mesure entre la réforme d'un système d'éducation et la sécession d'une province et que, pour cette raison, les règles du jeu doivent varier d'un référendum à l'autre.

Le vote aux Communes, qui pourrait être libre vu les dissidences qui se manifestent au sein du caucus libéral, aura vraisemblablement lieu la semaine prochaine.

24-25 AOÛT 1996

Venez découvrir la région de Saint-Hyacinthe

FORAITS : 2 jours - 150 km / 1 jour - 75 km

RENSEIGNEMENTS (514) 521-VÉLO (frais d'appel acceptés)

Au profit de la **SP** Société canadienne de la sclérose en plaques Division du Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

Verdict de culpabilité contre trois proches du président

Retour en force de l'affaire Whitewater
Clinton devra témoigner une seconde fois

Le verdict prononcé mardi dans l'affaire Whitewater ravit les républicains, qui dominent le Congrès et qui entendent bien, en pleine campagne électorale, maintenir la pression sur le président démocrate Bill Clinton. Les républicains ont mis sur pieds au Sénat une commission d'enquête spéciale sur Whitewater qui a multiplié les auditions mais n'a pour l'instant abouti à aucune révélation embarrassante, malgré

plus de deux millions de dollars de dépenses. Or, le verdict de culpabilité rendu par un jury de l'Arkansas dans cette affaire contre deux anciens partenaires de Bill Clinton et contre le gouverneur de cet état relance le débat sur les rapports du président, lui-même ancien gouverneur de l'Arkansas. Le scandale porte sur des investissements fonciers et une faillite frauduleuse.

Le président républicain de la commission bancaire de la Chambre, Jim Leach, a ainsi estimé que le verdict soulevait «de sérieuses questions d'éthique» à propos de M. Clinton.

La Maison-Blanche avait rappelé dès mardi que le président n'était pas accusé de quoi que ce soit. Mais il avait dû témoigner en faveur des McDougal, par vidéo interposée, pour démentir les allégations du principal témoin à charge, David Hale, qui accusait M. Clinton d'avoir fait pression sur lui pour octroyer illégalement un prêt de 300 000 dollars à Susan McDougal.

Aussi la Maison-Blanche a-t-elle pris l'initiative étonnante mercredi de distribuer un document de sept pages regroupant les déclarations à la presse de plusieurs jurés expliquant que la parole de M. Clinton n'avait jamais été en cause dans leur esprit.

«La crédibilité du président n'a jamais été en question», a ainsi déclaré Sandy Wood, porte-parole du jury. Pour le porte-parole de la Maison-Blanche, Michael McCurry, les républicains ont «fait une bourde en politisant à outrance» le verdict.

Le coupe-feu allumé par la Maison-Blanche atteste toutefois de son extrême sensibilité à propos de Whitewater et de l'impact potentiel de cette affaire sur la campagne de M. Clinton.

Le président caracole actuellement en tête de tous les sondages avec 20 points d'avance sur son rival républicain probable, Bob Dole. Mais depuis le début du mandat de M. Clinton, l'évocation de Whitewater a toujours provoqué des sueurs froides à la Maison-Blanche.

Whitewater en est venu à symboliser l'ensemble des doutes qui continuent d'entourer M. Clinton sur le plan de l'éthique et de la morale.

Washington (AFP) — L'affaire Whitewater et les doutes sur l'intégrité et la moralité de Bill Clinton ont fait un retour en force au premier plan de la campagne présidentielle aux États-Unis, qu'ils ne quitteront sans doute plus jusqu'au scrutin du 5 novembre.

La preuve en est que M. Clinton, encore sous le coup du verdict de culpabilité contre trois de ses proches, qui a mis fin mardi dans l'Arkansas au premier procès découlant de Whitewater, devra sans doute témoigner une deuxième fois le mois prochain lors d'un nouveau procès découlant de ce scandale politico-financier.

Le conseiller de M. Clinton chargé de Whitewater, Mark Fabiani, a indiqué à l'AFP que l'avocat du président avait reçu une citation lui enjoignant de déposer en faveur de la défense lors du procès pour fraude de deux banquiers qui doit s'ouvrir le 17 juin dans l'Arkansas.

Malgré ces ennuis, la Maison-Blanche s'efforçait hier d'afficher la sérénité, au lendemain d'un verdict politiquement désastreux.

La condamnation pour une série de fraudes des trois accusés, Jim McDougal, Susan McDougal et le successeur de M. Clinton au poste de gouverneur de l'Arkansas, Jim Guy Tucker, comme lui un démocrate, est une victoire pour l'opposition républicaine.

Premier résultat concret

Il s'agit, quatre ans après le début de cette affaire, du premier résultat concret justifiant les millions de dollars et les centaines d'heures d'auditions qui lui ont été consacrées par la justice et par le Congrès.

L'événement est survenu à point nommé pour les républicains, puisque la commission d'enquête spéciale mise sur pieds par le Sénat, dont le mandat se termine à la mi-juin, n'a pas abouti au moindre résultat concret.

Le verdict leur permet ainsi de dire que Whitewater n'est pas une chasse aux sorcières de leur part contre les Clinton, comme la Maison-Blanche l'affirme.

EN BREF

EXODE RUSSE

Genève (AFP) — L'ONU va s'efforcer aujourd'hui et demain de définir des moyens de prévention afin d'éviter dans l'ex-URSS de nouveaux exodes de réfugiés alors qu'on en compte déjà neuf millions dans la Communauté des États indépendants (CEI, ex-URSS moins les pays baltes). Une conférence internationale sur ce thème, la première du genre, sera ouverte par le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali qui vient récemment d'effectuer une visite à Moscou. Elle doit réunir les représentants d'une soixantaine de pays, généralement au niveau ministériel pour les pays de l'ex-URSS, et des responsables du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du commissariat aux droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Un habitant sur trente des pays de la CEI est réfugié ou déplacé, et «ceci n'est peut-être que le sommet d'un iceberg potentiel», a estimé hier dans une conférence de presse le haut-commissaire adjoint aux réfugiés, Sergio Vieira de Mello.

TERRORISME AÉRIEN

New York (AFP) — Les États-Unis ont accusé trois terroristes présumés, dont l'un serait le «cerveau» de l'attentat contre le World Trade Center, d'avoir comploté «48 heures de terreur dans le ciel» en voulant placer des bombes à bord d'appareils américains reliant l'Asie à la Californie, ce qui aurait tué 4000 passagers. Ramzi Ahmed Yousef, qui aurait orchestré l'attentat contre les célèbres tours jumelles de New York, et Abdoul Hakim Mourad, deux Pakistanais de 28 ans, ainsi que Wali Khan Amin Shah, dont l'âge et la nationalité ne sont pas connus officiellement, avaient préparé «un plan détaillé et organisé» qui aurait dû provoquer «48 heures de terreur dans le ciel», a déclaré le procureur fédéral adjoint Michael Garcia. L'opération «Bojanga» était «une vengeance sur d'innocents citoyens américains en raison de la politique de leur gouvernement vis-à-vis d'Israël», a-t-il ajouté, lors de la première audience de ce procès. Formellement, le procès s'était ouvert le 13 mai avec le début de la sélection du jury. Les trois accusés risquent la détention à perpétuité. «Si les douze avions à bord desquels ils avaient prévu de placer des bombes avaient explosé, il y aurait eu 4000 morts», a-t-il ajouté.

KAL, SUITE ET FIN

Los Angeles (AFP) — Un tribunal fédéral américain a approuvé un accord entre la famille d'une des victimes du Boeing 747 de la KAL, abattu en 1983 par la chasse soviétique, et la compagnie aérienne prévoyant l'octroi de 10 millions de dollars de dommages-intérêts. L'annonce de la conclusion de cet accord à l'amiable a été faite alors que devait s'ouvrir cette semaine un procès intenté par la famille de la victime sud-coréenne, Kim Chung-yeung, hôtelier à Pusan, à l'encontre de Korean Airlines. Après la tragédie, la KAL, avait offert à chacun des membres de sa famille la somme de 100 000 \$. Mais quinze d'entre eux avaient refusé et décidé d'aller en justice.

ALBIN, VOUS DITES?

Stockholm (Reuters) — Un couple de Suédois qui voulaient donner à leur fils âgé de cinq ans un prénom de 43 lettres ont été déboutés par la Cour d'appel de Gothenburg, dans l'ouest de la Suède. Ces parents voulaient appeler leur chérubin du doux nom de «Brxfxxccxxmnpccclllmmpprrvchinnkssqllbb11116», qu'ils prononceraient... Albin. Ils avaient déjà été condamnés en avril à une amende de 5000 couronnes (750 \$) pour avoir osés déclarer leur enfant à l'état-civil plus d'un an après sa naissance.

Enfermé dans son appui à Garaudy

L'abbé Pierre cloîtré dans un monastère italien

«Il lit et prie beaucoup»

Paris (AFP) — L'abbé Pierre, le curé français des pauvres, s'est retiré dans un monastère italien, où il n'exclut pas de finir ses jours, s'estimant frappé d'ostracisme pour son soutien à Roger Garaudy, auteur d'un livre qui nie le génocide des juifs. «Les attaques dont j'ai fait l'objet ont été sans mesure, j'ai beaucoup souffert», a déclaré l'abbé Pierre, 83 ans, joint par le magazine catholique *Pèlerin Magazine* depuis le monastère de Praglia, à 20 km de Padoue, au nord de l'Italie.

«A mon âge, je n'exclus pas de finir mes jours dans ce lieu», a dit l'abbé Pierre, de son vrai nom Henri Groues, qui y partage depuis le 2 mai la vie des 47 bénédictins du monastère.

«Il lit et prie beaucoup, il va très bien», a précisé le président du mouvement international Emmaus, Franco Bettoli. Enfermé dans son appui à M. Garaudy, un ex-dirigeant communiste converti à l'islam, le célèbre prêtre catholique semble avoir beaucoup perdu d'un crédit moral unique, acquis en un demi-siècle de combats en faveur des exclus.

Le scandale éclata en avril quand fut rendu public son appui à M. Garaudy pour son livre «les mythes fondateurs de la politique israélienne», qui nie le génocide de six millions de juifs par les nazis pendant la Deuxième Guerre mondiale.

«L'extermination des juifs par les nazis est un sujet sur lequel le débat n'est pas clos», avait déclaré l'abbé Pierre, se félicitant de lever le «tabou» qui, selon lui, fait accuser d'antisémitisme quiconque «dit qu'un juif chante faux».

Totalement isolé, il avait fini par faire un demi-acte de contrition en condamnant ceux qui veulent «nier, falsifier ou banaliser» l'holocauste tout en restant solidaire de son «ami» Garaudy.

Admirateur de Staline, puis de Khomeiny, ou du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, M. Garaudy a été inculpé par la justice pour «négaration de crimes contre l'humanité».

Exclu de la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), l'abbé Pierre avait été désavoué par la hiérarchie catholique, et le mouvement Emmaus avait estimé que son fondateur s'était placé «hors du combat qui est le sien».

«L'abbé Pierre a quitté la France pour un temps de repos d'une durée indéterminée», a indiqué son secrétaire, Louis-Alcime Lorin, depuis la halte d'Emmaus, à Esteville (ouest), où vivait le vieil homme depuis 1992.

L'abbé Pierre «a failli croquer sous la pression médiatique», précise Laurent Desmard, responsable d'Emmaus International.

Depuis l'affaire Garaudy, il avait écrit un texte intitulé «pour en finir». Mais le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, lui a «conseillé le silence», a-t-il précisé au *Pèlerin Magazine*.

Sourire électoral



PHOTO AP

TOUT comme plus d'un million d'électeurs de l'agglomération de Cap, le président sud-africain Nelson Mandela est allé voter hier pour renouveler le conseil municipal de la ville. Ces municipales, les premières multiraciales dans cette métropole, permettront de clore le dernier chapitre de l'apartheid. L'élection municipale de Cap se résume à un bras de fer entre l'ANC (Congrès national africain) du président Mandela et le Parti national (opposition) de Frederick de Klerk. L'électorat de la ville est composé à 60 % de métis, dont la préférence va plutôt au Parti national.

Rien ne va plus entre Hariri et le Hezbollah

Beyrouth (Reuters) — La crise qui couvait depuis le mois dernier entre le gouvernement libanais de Rafic Hariri et le Hezbollah a éclaté hier au grand jour.

Rafic Hariri, qui a fait de la reconstruction du Liban son affaire, avec l'aval du grand frère syrien, et les intégristes pro-iraniens qui combattent Israël au Sud polémiqument désormais publiquement.

Le chef du gouvernement a accusé les seconds d'«affaiblir» l'Etat libanais «dans plus d'un domaine» et ceux-ci ont répondu que le milliardaire cherchait à faire du Liban «sa propriété privée». La présidence du Conseil libanais avait publié en milieu de journée un communiqué inhabituel et virulent contre le Hezbollah lui déniant en outre le monopole de la «résistance» au Sud. Les

combattants pro-iraniens, qui jouissent de véritables bastions en plusieurs points du Liban, ont répondu, également dans un communiqué, que l'ampleur du soutien à la «résistance islamique» dément les affirmations de Hariri.

La popularité du mouvement s'était accrue notablement lors de sa résistance résolue aux raids israéliens qui ont fait plus de 200 morts le mois dernier parmi la population civile — mais peu de pertes dans les rangs du Hezbollah.

A l'occasion de fête de l'Achoura, Hassan Nasrallah, chef spirituel du Hezbollah, avait reproché lundi en termes acerbes à Hariri de dénigrer «la résistance» et, blessant, lui avait conseillé de «corriger son langage lorsqu'il en parle, ou bien alors de prendre des leçons d'arabe».

Moscou a piégé les indépendantistes tchétchènes

Moscou (AFP) — Moscou a proposé hier un projet de statut pour la Tchétchénie qui écarte totalement les indépendantistes et risque de saboter le processus de paix à peine amorcé dans la république indépendante.

Le projet publié hier par les agences russes, qui accorde à la Tchétchénie une «souveraineté limitée» analogue à celui dont bénéficie déjà la république du Tatarstan, n'a fait l'objet d'aucune consultation avec les séparatistes, de l'aveu même des responsables russes.

«Nous n'avons pas discuté des questions politiques avec les indépendantistes et nous n'allons pas le faire», a déclaré hier soir Sergueï Stépachine, l'ancien patron des services de sécurité russes devenu secrétaire de la commission gouvernementale russe sur le règlement du conflit tchétchène.

L'auteur du projet de statut, Sergueï Chakhraï, a confirmé que ce texte ne serait pas soumis à l'approbation des indépendantistes. Il a ajouté que ce document ne devrait être signé que par le chef du gouvernement tchétchène pro-russe, auquel les indépendantistes nient toute légitimité.

Le gouvernement russe a simplement prévu d'organiser autour de ce projet une «consultation populaire», dont les «habitants de la Tchétchénie» eux-mêmes devront décider si elle devra se conclure par un vote ou un référendum.

Deux jours après la rencontre sans précédent entre le leader indépendantiste Zelimkhan Iandarbiev et Boris Eltsine au Kremlin, et au lendemain de la visite éclair du président russe en Tchétchénie, Moscou tente ainsi de précipiter le dénouement de la crise tchétchène avant l'élection présidentielle.

Plus de 40 000 morts

Mais en voulant brûler les étapes, le Kremlin risque de compromettre l'accord de cessez-le-feu à peine signé, et plus généralement tout le processus de négociations qui vient d'être engagé après 17 mois d'une guerre qui a fait plus de 40 000 morts.

«Je ne pense pas que la question du statut puisse être résolue prochainement», a estimé hier soir le chef de la mission de l'OSCE à Grozny, Tim Guldimann, en rappelant que les Russes et les indépendantistes étaient convenus de «laisser cette question de côté» dans un premier temps. Même si les indépendantistes acceptaient de discuter plus vite que prévu du statut, il est probable que ce serait pour repousser le projet publié hier.

Car s'il reconnaît à la Tchétchénie le statut d'«Etat souverain au sein de la Fédération de Russie», et lui accorde notamment le droit de disposer librement de ses ressources naturelles — y compris de son pétrole — le projet ne lui concède pas plus de prérogatives qu'à la république du Tatarstan. Or il y a quelques jours à peine le chef de l'état major indépendantiste Aslan Maskhadov, pourtant considéré comme un modéré, rejetait clairement une telle solution.

«Pourquoi avoir résisté pendant deux ans pour finalement accepter un simple statut d'autonomie comme le Tatarstan?» avait-il alors déclaré.

Les indépendantistes risquent de se sentir d'autant plus bernés qu'un projet de statut similaire avait déjà été proposé par M. Chakhraï avant l'entrée des troupes russes en Tchétchénie en décembre 1994.

Le Burundi s'enfoncé tous les jours dans la guerre civile

Des rebelles hutus ont attaqué mardi un camp de réfugiés tutsis dans le centre du Burundi, faisant plus de 50 morts et 25 blessés, a rapporté hier une radio locale. Selon Henri Bukumbanya, gouverneur de la province de Ruyigi, dans l'ouest du Burundi, les assaillants ont incendié une soixantaine d'habitations. La recrudescence des actes de violence ethnique a incité mardi la France à suspendre sa coopération militaire et à réduire sa coopération civile au Burundi.

JEAN HÉLÈNE
LE MONDE

Nairobi — Semaine après semaine, le Burundi s'enfoncé davantage dans la guerre civile. Chaque attaque rebelle déclenche des représailles de plus en plus massives et sauvages de l'armée régulière contre les civils hutus, trahissant la nervosité croissante des forces de l'ordre burundaises, dominées par la minorité tutsie, face à l'extension de la rébellion hutue menée par les Forces pour la défense de la démocratie (FDD).

Ainsi, les milieux des Nations unies à Nairobi s'inquiètent-ils des «informations de première main» récemment reçues, selon lesquelles plusieurs Burundais d'eth-

nie hutue ont été «exécutés par l'armée burundaise, ces dernières semaines» après avoir été refoulés par les soldats tanzaniens lorsqu'ils tentaient de fuir leur pays.

Refusant de recevoir davantage de réfugiés hutus, la Tanzanie, qui accueille déjà 460 000 Rwandais et 90 000 Burundais, a fermé, en avril 1995, sa frontière avec le Burundi.

D'autres faits encore montrent à quel point la situation empire. Des sources humanitaires, qui requièrent l'anonymat, viennent de révéler que deux massacres, 235 Hutus tués, le 26 avril, à Buhuro, et au moins 375 autres, le 3 mai, à Kivuyuka, ont été commis par l'armée burundaise après des embuscades tendues par des rebelles, qui auraient coûté la vie à une vingtaine de civils

et de militaires tutsis. L'ampleur des tueries et les responsabilités sont contestées par l'état-major burundais qui, d'après sa propre enquête rapportée le 14 mai par la radio nationale, a établi le nombre de tués à 118, et suggère que ces civils ont été massacrés par les rebelles parce qu'ils refusaient de les rejoindre et pour en accuser les forces de sécurité. Une semaine plus tôt, le porte-parole du ministère de la Défense avait expliqué que les rebelles avaient parfois utilisé des civils comme bouclier humain.

Il n'y a eu, à ce jour, aucune déclaration publique sur ces exactions de la part des observateurs des droits de l'homme en poste à Bujumbura, ou du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi. Ce silence s'expliquerait par les diverses intimidations dont le personnel des Nations unies est l'objet.

La médiation tentée par l'ancien président tanzanien, Julius Nyerere, entre les deux pouvoirs rivaux qui cohabitent au gouvernement le parti FRODEBU, majoritairement hutu et vainqueur des élections de 1993, et l'UPRONA, principal parti de l'opposition tutsie piétine.

Après une première rencontre sans résultat, les pourparlers ont été repoussés en juin, après la présente session du Parlement burundais.

Ces discussions achoppent sur la participation des rebelles des FDD, catégoriquement rejetée par l'UPRONA, mais acceptée par le FRODEBU, et à laquelle M. Nyerere serait favorable. Les milieux diplomatiques estiment qu'il n'y aura pas de solution à la crise si l'on écarte les FDD, ajoutant que les chefs de l'opposition tutsie, proches de l'armée, pourraient bien tenter de saboter ce qui est perçu comme une médiation de la dernière chance. Le chef du mouvement rebelle, Léonard Nyan-goma, affirme de son côté ne vouloir négocier qu'avec l'armée «monoethnique» burundaise.

Quant aux Occidentaux, ils recherchent activement, avec le concours des Nations unies, un moyen de prévenir un possible bain de sang au Burundi, comparable au génocide de 1994 au Rwanda, mais sans y envoyer leurs propres troupes, puisque l'armée burundaise rappelle régulièrement qu'elle est hostile à toute intervention étrangère.

É D I T O R I A L

Israël refuse l'aventure

François Brousseau

L'élection au poste de premier ministre d'Israël s'est conclue, selon les projections diffusées hier en fin de soirée, par un score de 50,6 % à 49,4 % en faveur du travailliste Shimon Peres, qui restait sujet à caution au moment d'aller sous presse. Ce vote «présidentiel» était largement considéré comme un référendum pour ou contre le «processus de paix». 50,6 % à 49,4 %: ça ne vous rappelle rien? La suite des événements n'en sortira pas nécessairement clarifiée.

Devant son pays divisé en deux parties égales, Shimon Peres a été littéralement sauvé, hier, par le vote arabe, version levantine du «vote ethnique» de bloc. Sans les électeurs arabes israéliens qui forment 13 % du corps électoral, Peres perdait par quelque chose comme 49 à 38. Avec eux, il passe de justesse la barre des 50 %.

La faiblesse de la marge victorieuse et la dette envers un bloc précis de l'électorat rendent d'autant plus fragile le mandat de Shimon Peres, qui devra faire un savant dosage de mesures et de nominations gouvernementales pour pouvoir aller de l'avant.

En ce sens, une victoire de Benjamin Netanyahu avec un score inversé aurait peut-être conféré un mandat plus fort que celui qu'obtient aujourd'hui Peres. C'est que «Bibi» et sa droite militante incarnent la solide majorité de l'opinion publique juive israélienne pour qui «sécurité» passe avant «paix», et qui s'est jetée dans les bras de cet aventurier. Un aventurier qui aurait apparemment été prêt à renier la parole donnée, face aux Palestiniens, face aux voisins régionaux et face au monde. Un aventurier dont la pulsion réactionnaire se serait cependant butée à la force des précédents irréversibles des dernières années, et à une communauté diplomatique hostile à la rhétorique guerrière.

Résultat des scrutins distincts pour la direction du gouvernement et pour la Knesset: les votes se sont encore plus éparpillés en direction des petits partis. Peres, vainqueur, devra en effet composer avec un Parlement plus que jamais éclaté.

Russes, ultra-orthodoxes, sépharades, arabes: tous ces groupes sociaux, ethniques et religieux au-

ront leur représentation spécifique. Les «grands» partis, censés transcender ces divisions, ne rallient plus qu'une grosse moitié de tout l'électorat. Ce phénomène de désaffection envers les grands partis, il s'en faut de beaucoup, n'est pas exclusif à Israël.

Un mot sur le «vote ethnique». Sous certaines latitudes, évoquer même son existence suffit à encourir les foudres des *politically correct* de tout poil. Mais à un degré ou à un autre, la composante ethnique, religieuse ou catégorielle du comportement électoral est un phénomène normal, banal, universel dans un contexte démocratique.

Ce phénomène est ici accentué, il est vrai, par un mode de scrutin — la proportionnelle intégrale — et la nature même de la société israélienne, une société très compartimentée où la sécularisation rampante le dispute à l'appel intégriste: témoin le progrès constant des partis religieux, qui se confirme une fois de plus et qui ne laisse d'inquiéter. Partis dont certains chercheront durement à monnayer durement leur appui conditionnel à la gauche.

Certes, devant ces résultats, le monde extérieur est autorisé à pousser un soupir de soulagement. Peres reste en selle; les Israéliens ont «bien» voté. Le fameux «processus de paix israélo-palestinien» — expression dont la signification concrète avait paru, ces derniers temps, s'évaporer dans la brume — peut théoriquement reprendre. Mais la question se pose: avec quelle force et quelle légitimité?

Devant ces perspectives floues, on doit se raccrocher à un espoir: que le Peres «visionnaire», celui d'avant sa brutale dérive des derniers mois, revienne en force, enfin délié des contingences électorales. Et qu'il fasse rapidement oublier, par des actes concrets, le Peres «sécuritaire» qui avait fini par lancer des bombes pour aller à la pêche aux votes.

Le «vote ethnique» a sauvé

Shimon Peres.

Xénophobie à la canadienne

Jean-Robert Sansfaçon

On ne doit pas hésiter à condamner les propos du ministre libéral fédéral Doug Young à l'endroit du député québécois d'origine chilienne, Osvaldo Nuñez. Affirmer, comme l'a fait M. Young, qu'un député néo-canadien ne devrait pas se permettre de critiquer la politique d'immigration du Canada et qu'il «n'a qu'à se trouver un autre pays», cela tient de la xénophobie. Récidiver le lendemain devant les journalistes, sans la moindre pudeur et même avec plus d'agressivité, voilà qui défonce les bornes de la décence politique.

Le député Nuñez habite ce pays depuis plus de 20 ans. Il est citoyen au même titre que le ministre et il a été, comme lui, élu démocratiquement par ses concitoyens. Son passé, récent ou lointain, atteste qu'il n'a aucune leçon de tolérance ni de démocratie à recevoir du pure-laine canadien Doug Young.

Au lendemain de la déclaration regrettable de l'ancien premier ministre Parizeau, à propos du «vote ethnique» tenu coresponsable de la défaite référendaire aux côtés «de l'argent», les libéraux fédéraux s'étaient faits forts de rappeler qu'il n'y a pas deux sortes de citoyens au pays, les purs et les autres. Voilà que M. Young, et avec lui le premier ministre Chrétien, viennent jeter un doute sérieux sur la sincérité de cette manifestation d'indignation. Rappelons-leur qu'un immigrant reçu a non seulement les mêmes droits qu'un Canadien «de souche», mais qu'il a aussi le devoir de participer à sa mesure à la vie de sa collectivité d'accueil. À cet égard, le citoyen Nuñez est un citoyen modèle, et le fait que le ministre Young ne partage pas les idées et les convictions du député du Bloc québécois ne lui donne pas le droit d'inviter son adversaire à dé-

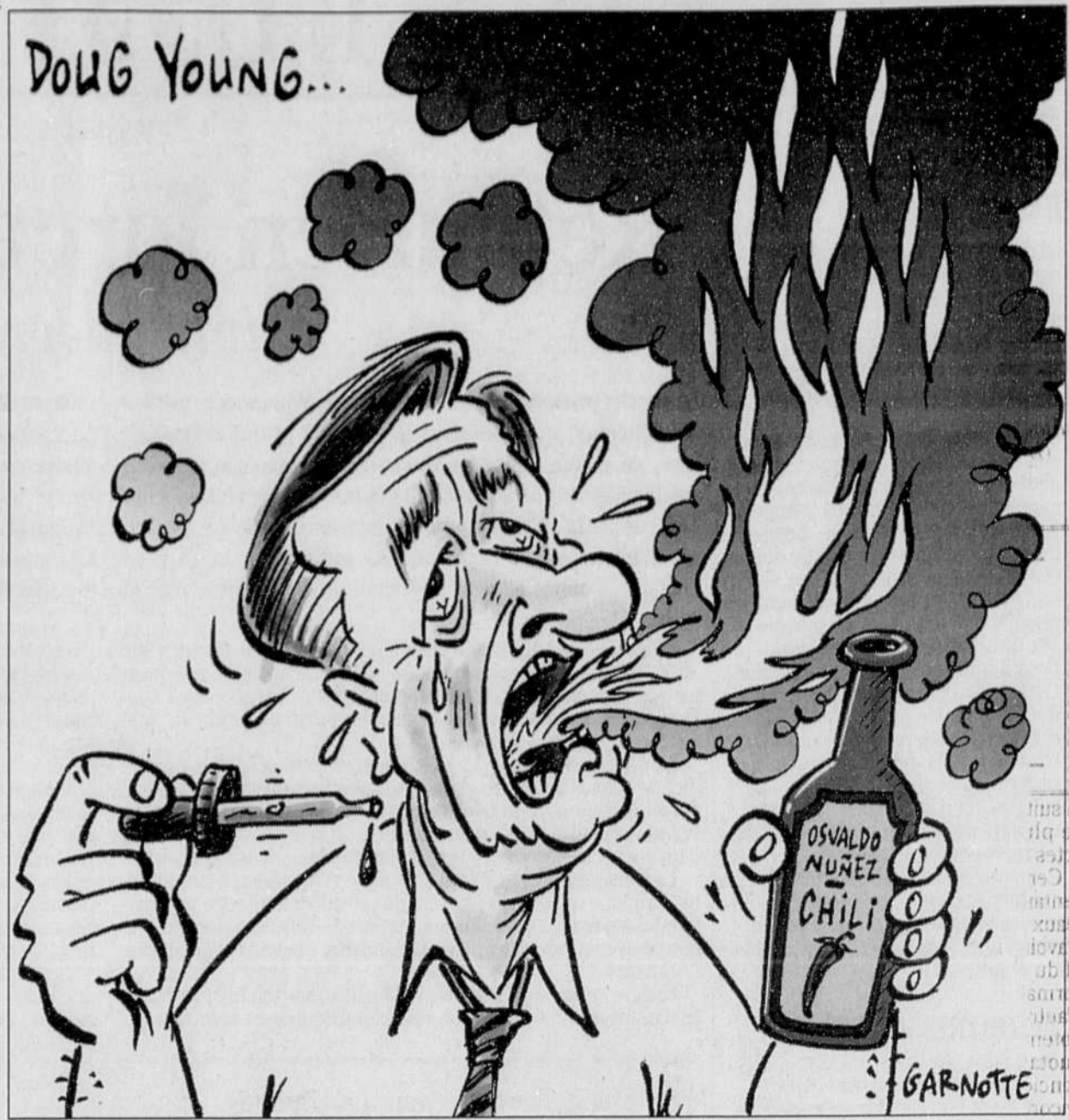
ménager sous prétexte qu'il n'est pas né au Canada.

À croire le ministre, la seule position politique acceptable de la part d'un néo-Canadien du Québec serait de voter pour le fédéralisme en guise de reconnaissance. N'est-ce pas précisément l'argument du «vote ethnique» inversé? À l'image de celui de la minorité arabe qui, hier, a permis à Shimon Peres de conserver le pouvoir en Israël?

N'en déplaise à M. Young, avant d'être Canadiens, les citoyens qui ont accueilli l'exilé Nuñez, qui l'ont soutenu et lui ont permis de faire sa place, étaient d'abord Québécois. Si cette nuance choque bien des Canadiens, elle n'est pas moins réelle au cœur et à la raison d'une majorité de Québécois francophones. N'en déplaise encore à l'ineffable politicien Young, l'option souverainiste a recueilli l'appui de 2,3 millions de citoyens canadiens le 30 octobre dernier, soit 500 000 de plus que le nombre total d'électeurs des quatre provinces maritimes réunies. Si seule une minorité de néo-Québécois soutient l'option souverainiste, cela n'en fait pas moins des citoyens égaux, habilités à voter selon leur conscience. Cette réalité est peut-être frustrante pour le Parti libéral fédéral trop habitué à tenir pour acquis les néo-Québécois, mais ainsi va la démocratie.

Dans le triste épisode que nous traversons, il faut aussi condamner l'attitude du premier ministre Jean Chrétien qui, comme il l'a fait pour Mme Copps, s'obstine de façon inopportune à défendre l'indéfendable. Par ce laisser-aller inacceptable que seul l'aveuglement partisan peut expliquer, M. Chrétien est en train de donner raison à ceux, et il sont de plus en plus nombreux, qui doutent de sa capacité à diriger ses troupes de façon éclairée et à soigner les plaies toujours ouvertes laissées par le dernier référendum.

DOUG YOUNG...



Libre marché, libre culture?

On ne sait pas certains le nient toujours, les gens qui ont un emploi dans le domaine des arts et de la culture sont relativement nombreux au Québec et au Canada. En 1989, les statistiques fédérales indiquaient que ce secteur employait directement 310 000 personnes. Les retombées économiques atteignent 11,3 milliards (environ 2 % du PIB). Les pouvoirs publics par ailleurs dépensent pour la culture environ un milliard. Les chiffres mesurent bien ce qu'ils peuvent mesurer, entre autres les dollars et les emplois.

Mais il y a tant d'autres dimensions qui ne se mesurent pas en terme de stricte rentabilité financière dans le domaine polyvalent des arts et de la culture. Avec un peu d'imagination, on se représente le nombre élevé de créateurs et d'artistes, de professionnels et d'experts dans les multiples métiers des arts de la scène, du cinéma, des arts visuels, de la musique et j'en passe, qui n'ont pas d'emploi fixe. Ils travaillent à droite et à gauche, pour joindre les deux bouts, dans des domaines connexes au leur ou bien sans lien aucun avec leur pratique artistique ou leur savoir-faire technique. Ces à-côtés accaparent souvent la moitié de leur vie active mais leur permettent d'exercer leur art qui ne rapporte pratiquement rien et, souvent, que des dettes. L'art constitue le sens de leur vie mais cela ne se chiffre pas.

Puis, il y a les publics composés de tous ces gens à qui les événements artistiques et culturels s'adressent — expositions, spectacles en arts d'interprétation, films et festivals de toutes sortes. Le nombre de personnes concernées directement ou simplement touchées par les productions et manifestations artistiques ne cesse de s'étendre. Pour certains, le domaine polymorphe de la culture fait contrepoids aux contraintes de la vie quotidienne et fait accéder à d'autres façons de



ROSE MARIE ARBOUR

voir et de sentir, de penser; pour d'autres, il constitue en soi un gain-pain, régulier ou pas, mais aussi une puissante raison de vivre. L'importance des arts et de la culture varie selon les personnes mais elle est réelle et bien concrète.

On m'a raconté l'odyssée d'une famille de Montréal dont le père avait trouvé plus lucratif, pour ses affaires, de s'installer dans la région de Niagara Falls. Au bout de deux ans, la famille revenait à Montréal avec armes et bagages, rongée par l'ennui. Pour meubler ses temps libres, la seule activité possible consistait à se retrouver sur une autoroute à la recherche d'un plus gros centre commercial. Le désert, quoi.

Si on ne peut vivre d'amour et d'eau fraîche, on ne le peut davantage sans activité culturelle — qu'on soit un artiste ou qu'on fasse partie des publics. Aussi est-il toujours surprenant d'entendre un discours à la mode qui nie à l'État, canadien ou québécois, le devoir de soutenir le domaine des arts et de la culture au profit d'un supposé «marché libre», comme si la culture se résumait à des produits dits «rentables».

Pour nombre de pays, la culture est considérée comme un objectif important des politiques gouvernementales, entre autres pour affirmer leur souveraineté. Cela n'est pas particulier au Québec mais ce qui l'est, c'est la situation de la langue française et de notre culture dans une mer anglophone nord-américaine. Les problèmes de plus en plus nom-

breux de l'État-providence sur son déclin ne peuvent justifier la réduction du soutien de l'État en matière culturelle ni au Québec, ni au Canada, d'autant que ce dernier a de plus en plus de difficulté à adopter ses propres politiques quant à la circulation des produits (livres, revues, disques) et des services culturels (radio, télé, audiovisuel), dans le contexte de l'ALENA par exemple. L'identité canadienne est menacée si le gouvernement n'apporte aucun support financier à ce domaine.

Pour les États-Unis, cette volonté de souveraineté culturelle ne serait qu'un autre déguisement pour un protectionnisme, inacceptable pour eux. Si l'audiovisuel y est particulièrement visé, il ne faut pas oublier que la télévision, aujourd'hui, est notre véritable «place publique»: c'est par elle qu'une majorité de gens ont accès aux arts et à la culture. Un soutien de l'État se justifie d'autant que nous sommes périphériques et que la rentabilité de la culture ne se mesure pas de la même façon que celle d'autres domaines.

Parmi les thèses dévalorisant le soutien de l'État dans ce domaine des arts et de la culture, on a droit à l'ineffable théorie du *big bang* clamant que la solution viendrait d'une liberté débarrassée de toute idéologie (ce qui en est déjà une) et du triomphe du *sur* qui n'importe-quoi surgissant du chaos. Nous sommes, il est vrai, à l'époque de la commercialisation des dinosaures en plastique comme jouets et comme spectacles, mais enfin!

Un livre vient de paraître, intitulé *Les Politiques culturelles à l'épreuve* (1996) sous la direction de Florian Sauvageau, qui nous offre des analyses et exposés densés, mettant en scène la situation complexe des arts et de la culture, particulièrement en regard de la mondialisation. Entre l'État et la culture, innover et inventer des solutions semble possible, bien que difficile. C'est à lire et à consulter pour qui s'intéresse au domaine complexe de la culture.

L E T T R E S

La formule de Villeneuve

Bravo à M. Shatenstein pour son texte intitulé «Villeneuve et Rothmans: la bonne formule?» (*Le Devoir*, 14 mai 1996).

Il est peut-être le seul à avoir signalé cette façon de voir l'événement Jacques Villeneuve. On ne peut évidemment rien enlever au courage et au mérite de ce jeune homme, mais de ce temps-ci, bien des individus luttent de bien d'autres façons pour leur propre survie, soit en travaillant, soit en cherchant de l'emploi, ou encore en luttant contre la maladie ou les préjugés. Ces gens méritent aussi notre admiration.

Qui plus est, toujours concernant la fameuse cigarette, quand on sait que les premiers ministres du Canada et du Québec ont respectivement fait parvenir leurs félicitations au jeune homme et que la plupart des édifices gouvernementaux, autant provinciaux que fédéraux, interdisent désormais la cigarette, je crois bien qu'il y a là incohérence... Les dirigeants de Rothmans et les géants du tabac doivent se torturer de rire.

On ne demande pas à nos dirigeants d'être des génies, bien sûr, mais au moins d'être plus logiques dans leurs décisions.

Tout le monde le sait, la meilleure

façon de devenir riche est d'inventer le bien et le mal en même temps...

Guy Simard
Chicoutimi, 16 mai 1996

Une prison Canadian

Daniel Johnson a franchi le Rubicon. Il a voté contre le droit des Québécois à disposer d'eux-mêmes. De petite en grosse lâcheté, le Parti libéral du Québec est en train de perdre toute crédibilité auprès de son électeur. Et il ne s'agit pas que des seuls francophones. Je connais un certain nombre d'anglophones foncièrement démocrates qui ne pourront pas admettre qu'on empêche un peuple de déterminer librement son appartenance nationale. Et c'est exactement ce que le fédéral est en train d'essayer de faire. En s'associant sans vergogne avec le dénommé Bertrand qui, comme l'affirme Ted McWhinney, député libéral fédéral, cherche à «exorciser des démons politiques personnels», le gouvernement de Jean Chrétien veut enfermer le Québec dans une camisole de force, à l'exemple du régime soviétique qui voulait retenir de force les peuples (les Baltes, les Ukrainiens, les Tchétchènes, etc.) et les individus (les juifs, les écrivains, les athlètes, etc.).

Tous ceux qui se reconnaissent

Québécois *first and foremost* y verront une atteinte intolérable à leurs droits fondamentaux. Et une raison de plus pour sortir de ce qui sera devenu une prison Canadian.

André Daoust
Montréal, 23 mai 1996

Vive ADM!

«Le gouvernement du Québec suivra la décision d'ADM parce qu'il ne peut l'empêcher», pouvait-on lire à la veille de la levée de la suspension de la décision d'ADM.

Cela signifie-t-il que le gouvernement du Québec consent à investir 63 millions, sur le réseau routier, selon le ministère des Transports du Québec, pour rendre adéquats les accès à l'aéroport de Montréal à Dorval et éviter la congestion routière autour de l'aéroport? Logiquement, oui.

Ainsi va ADM, entité suprême au-dessus des lois et des gouvernements qui fera dépenser aux contribuables 63 millions en infrastructures, sans compter les quelque 362,4 millions qui devront être dépensés pour l'expansion de l'aéroport de Dorval.

Le gouvernement du Québec est-il mort? Vive ADM!
Suzanne Mirault
Outremont, 24 mai 1996

À P R O P O S

... de la récolte forestière

La consommation de bois par les industries forestières du Québec est en croissance constante depuis 1991. On le constate à l'analyse des données tirées du registre forestier du Ministère et transmises récemment aux membres de la Table de concertation sur la matière ligneuse.

En 1991, au creux de la récession économique, la consommation d'essences résineuses provenant des forêts publiques a chuté à 19,4 millions de mètres cubes. Depuis, la consommation a progressé de façon constante: 20,4 millions de mètres cubes en 1992, 20,6 millions de mètres cubes en 1993 et 22,5 millions de mètres cubes en 1994. L'année 1994 représente donc une augmentation de 15 % par rapport à 1991.

En ce qui concerne les résineux des forêts privées, leur consommation est demeurée plutôt stable au cours des dernières années, se situant autour de quatre millions de mètres cubes par année depuis 1991.

Du côté des feuillus, la consommation a également progressé de façon constante au cours des quatre dernières années. En ce qui concerne les feuillus des forêts publiques, la consommation était de 2,2 millions de mètres cubes en 1991, 2,9 millions de mètres cubes en 1992, 2,9 millions en 1993 et 3,2 millions en 1994. Cette croissance est en bonne partie attribuable aux bois de peuplier, très en demande par l'industrie des panneaux.

Forêt, ministère des Ressources naturelles, mai 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËN

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

PA I S C E Q U É D O I S

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ISRAËL

Le vote déterminant des Arabes israéliens

SUITE DE LA PAGE 1

assuré le ministre de l'Intérieur, M. Haïm Ramon. Les partisans de Shimon Peres dansaient de joie en agitant des rameaux d'olivier hier soir au siège du parti, à Tel Aviv, sans attendre la confirmation de la victoire du premier ministre sortant.

«Ces résultats sont un refus de la provocation, un refus de la violence et un refus de l'assassinat du premier ministre Yitzhak Rabin», a lancé le ministre de la Sécurité intérieure, Moshe Shahal, à la foule en liesse.

Shimon Peres a renoncé à faire une apparition publique en raison de menaces de mort qu'il a reçues.

Les dirigeants des deux partis s'accordent pour dire que le vote des Arabes israéliens a été déterminant pour faire pencher la balance en faveur de Shimon Peres.

«Nous pouvons applaudir les membres et les électeurs arabes. Nous nous sommes engagés à la coexistence, au partenariat et à un véritable amour entre Arabes et Juifs», a ainsi remarqué le ministre du Tourisme, Uzi Baran, à la foule réunie au siège du Parti travailliste.

Les dirigeants palestiniens ont exprimé, eux, une prudente satisfaction à l'annonce de la victoire de leur «partenaire de paix». «Il y a un sentiment général de satisfaction mesurée, dans l'attente de la proclamation des résultats définitifs», a souligné le ministre du Plan et de la Coopération internationale Nabil Chaath.

Les législatives, qui ont également eu lieu hier, ont débouché sur une perte sensible au Parlement pour les grands partis, travaillistes et Likoud, et une montée des petits partis.

La chambre qui se dessinait ne donnait aucune majorité, ni à la gauche ni à la droite, avec cependant un avantage sensible pour la première (54 contre 43 sur 120 sièges, selon la première chaîne). Les partis ultra-orthodoxes et les Russes détiendraient ainsi la clef d'une majorité gouvernementale.

M. Peres ne devrait toutefois avoir aucune difficulté à former un gouvernement viable en passant des alliances avec des petits partis.

Ces petits partis apparaissent comme les grands vainqueurs. Le parti «russe» Israël Be Alya, dirigé par M. Nathan Chitcharansky, a effectué pour sa première apparition une véritable percée, avec six à sept députés.

Les partis religieux ont également enregistré de très bons résultats: le Shass, une formation ultra-orthodoxe de juifs sépharades originaires des pays arabes, passe de six à huit (ou neuf) députés et se retrouve en excellente position pour négocier son entrée au gouvernement.

«Je ne vois pas comment M. Peres pourrait former une coalition sans nous», a affirmé le chef du Shass, Arié Déri.

La Troisième Voie, un nouveau parti formé par des dissidents du Parti travailliste hostiles à la moindre concession sur le plateau du Golan, conquis en 1967 sur la Syrie, est créditée de trois mandats.

Selon les commentateurs de la télévision, les Russes, le Shass et la Troisième Voie pourraient entrer dans une coalition avec les travaillistes et le Meretz. «M. Peres n'a que l'embaras du choix», a souligné Nissim Michal, le commentateur politique de la télévision publique.

À droite, en revanche, les résultats des législatives ne sont pas à la hauteur de la performance de Benjamin Netanyahu, chef d'un «Grand Israël», qui a pratiquement fait jeu égal avec M. Peres dans l'élection directe du premier ministre.

Le parti d'extrême droite Moledet reste stable à trois députés. En revanche, le Parti national religieux (PNR) connaît une forte progression en passant de six à neuf députés. Le parti ultra-orthodoxe Agoudat Israël, qui avait appelé à voter pour M. Netanyahu, reste stable avec quatre députés.

Au total, l'ensemble des partis religieux obtiennent 22 mandats, contre 16 en 1992, et la Knesset est ainsi la plus «religieuse» qui ait jamais existé.

Le ministre de la Sécurité intérieure, Moshé Shahal, a déploré que le nouveau système électoral, qui a permis aux Israéliens d'élire pour la première fois directement leur chef de gouvernement en même temps que leurs 120 députés, ait provoqué une «atomisation» de la scène politique.

«Cette nouvelle méthode a profité aux petits partis», a souligné M. Shahal.

La nouvelle loi électorale accorde un délai de 45 jours au premier ministre élu pour former un gouvernement et obtenir la confiance du Parlement. Les experts estiment que les petits partis ont intérêt à entrer au gouvernement et à ne pas provoquer de nouvelles élections au risque de perdre des mandats.

La police a dénombré une quarantaine d'incidents violents entre militants des deux camps et a arrêté cinq Israéliens pendant le vote, auquel étaient appelés 3,9 millions d'électeurs.

QUERELLE «Le choix est à lui»

SUITE DE LA PAGE 1

sant les engagements qu'il avait pris dans les derniers jours de la campagne référendaire, il risque également d'en devenir le dernier s'il choisit de ne pas s'y appliquer. «Le choix est à lui», a tranché M. Johnson.

C'est d'ailleurs l'essence du message qu'il a «autorisé» MM. Paradis, Farrah et Lefebvre à livrer à M. Chrétien lors d'une rencontre privée de deux heures tenue le 6 janvier dernier à la résidence officielle du premier ministre, le 24 Sussex. Au cours de cette rencontre, dont on ignorait l'existence jusqu'à hier, M. Chrétien aurait désavoué le chef du PLQ et se serait montré «surpris» de voir que ce dernier jouissait toujours de l'appui de son caucus, selon les informations diffusées hier par le service de nouvelles radiophoniques NTR.

La rencontre est survenue à peine quelques jours après la déclaration fracassante de l'ex-ministre fédéral André Ouellet, qui disait préférer Jean Charest à Daniel Johnson comme chef du PLQ.

Bien qu'ils se soient gardés de corroborer cette version des événements, les trois émissaires libéraux ne l'ont pas directement niée hier. Alors que M. Lefebvre a affirmé que «ce n'est pas l'impression qu'on a eue», M. Paradis était moins catégorique.

«On n'était pas là pour échanger des commentaires comme tel. Mais il y a eu dans les discussions des commentaires sur la façon dont la campagne référendaire s'était déroulée», a-t-il reconnu, évoquant ainsi le différend qui s'était constitué entre les tenants fédéralistes à Québec et à Ottawa quant à la stratégie du camp du NON.

Selon M. Johnson, une telle rencontre n'avait rien d'extraordinaire mais reflétait plutôt le désir des libéraux de Québec de maintenir «des relations les plus suivies possibles avec la classe politique canadienne» dans la foulée du référendum. C'est d'ailleurs ce désir qui l'a amené à rencon-

trer la semaine dernière à Ottawa quelques ministres du gouvernement Chrétien pour faire avancer le dossier de la formation de la main-d'œuvre. M. Johnson a été accompagné lors de la rencontre, dont il était pour la première fois mention hier, par le critique libéral en matière de formation, Yvon Charbonneau.

Pour leur part, MM. Paradis, Farrah et Lefebvre ont dit avoir insisté auprès de M. Chrétien sur l'unanimité du caucus libéral à l'endroit de son chef. «Je pense qu'il a pu constater à l'occasion de cette rencontre qu'il n'y avait aucune faille dans le caucus du Parti libéral du Québec quant à l'appui au chef», a soutenu M. Paradis. Ayant été livré par le leader parlementaire des libéraux en Chambre (M. Paradis), son adjoint (M. Lefebvre) et le whip libéral, M. Chrétien n'aurait pas pu douter de l'exactitude de ce message, selon M. Paradis.

Ce dernier est demeuré vague quant à l'origine de l'idée d'une telle rencontre qui, paraît-il, était très informelle. L'idée mijotait depuis l'automne dernier lorsque M. Chrétien avait visité la circonscription de Denis Paradis, frère du leader parlementaire du PLQ et député fédéral de Brome-Missisquoi. Le premier ministre canadien aurait alors fait part de son intérêt à s'informer sur «le sentiment sur le terrain des électeurs».

Mais personne n'a pu préciser hier si M. Chrétien avait lui-même sollicité la rencontre — pour vérifier le niveau d'appui dont jouissait le leadership de M. Johnson — ou si ce dernier avait envoyé ses députés à Ottawa. M. Paradis a seulement dit que M. Johnson les avait «autorisés» à rencontrer le premier ministre canadien.

Mais il a aussitôt insisté pour dire que l'objectif de la rencontre — survenue quelques semaines après que M. Chrétien eut fait adopter à la Chambre des communes les motions reconnaissant le caractère distinct du Québec et accordant un

droit de veto informel à cinq régions, dont le Québec — fut de rappeler au premier ministre Chrétien que ses gestes étaient insuffisants et qu'il fallait procéder à leur constitutionnalisation.

A cet effet, ils ont renchéri hier sur les propos de leur chef. «Nous sommes entrés comme des députés préoccupés de la situation et nous en sommes ressortis comme des députés préoccupés», a lancé M. Paradis. Nous n'avons pas encore pu constater la matérialisation des arguments que nous avons présentés. Rappelant que l'ex-chef péquiste Jacques Parizeau avait lui-même traversé une période difficile, où son leadership fut remis en question, M. Paradis a refusé de commenter les données d'un sondage SOM sorti en fin de semaine et selon lesquelles plus de la moitié des fédéralistes du Québec souhaiterait le départ de M. Johnson avant le prochain référendum.

Quant au principal intéressé, il a brusquement écarté cette question hier ainsi que la rumeur voulant qu'il parte dès la fin de la présente session parlementaire. «Je commente les rumeurs juste une fois», a-t-il martelé.

Dans une entrevue accordée avant-hier au *Journal de Montréal*, M. Johnson a qualifié de «totalement fausse» cette rumeur. «C'est débranché de la réalité. Mes collègues députés savent exactement ce qu'il en est de mon intention de rester en poste et je la leur ai réitérée», a-t-il déclaré, affirmant que les rumeurs «viennent toujours des mêmes sources», laissant entendre qu'il s'agit du même trio de libéraux dissidents qui ont publiquement remis en question son leadership en début d'année.

Même le premier ministre Lucien Bouchard ne semblait pas prendre très au sérieux ces rumeurs. Lors d'une passe d'armes particulièrement virulente entre lui et son vis-à-vis hier en Chambre, le premier ministre a constaté: «Tout indique qu'il va rester, si je comprends bien.»

MÉMOIRE

«La plupart des gens pensent que Mercier, c'est un pont»

SUITE DE LA PAGE 1

(SSJB), l'Union des écrivains québécois, différents conseils régionaux de la culture et différentes sociétés historiques, et les associations de professeurs: l'Association des professeurs d'histoire des collèges du Québec, l'Association québécoise d'histoire politique, la Société des professeurs d'histoire, les départements d'histoire de l'UQAM et de l'Université de Montréal, etc.

L'homme de théâtre Jean-Claude Germain, porte-parole de la coalition, a illustré hier avec son humour habituel le désastre de l'enseignement de l'histoire au Québec en rappelant que «nous avons une jeunesse qui a une connaissance extraordinaire des dinosaures mais qui ne connaît rien à ce qui est plus près d'elle» et en signalant qu'à Montréal, «on a donné des noms historiques à toutes les rues et lieux importants, mais la plupart des gens pensent que Mercier, c'est un pont».

Bernard Dionne, président de l'Association des professeurs d'histoire des collèges, ajoute que le Québec a connu un grand trou de mémoire, une amnésie collective depuis les années 70, alors que le caractère obligatoire de l'histoire au primaire a été aboli, et réduit au secondaire.

La coalition propose donc, dans une déclaration d'intention, que Québec «procède et fasse procéder à une revalorisation significative de l'histoire dans le système scolaire et les institutions culturelles; que cette revalorisation de l'histoire soit orientée dans une perspective démocratique, ouverte et pluraliste; que soit faite une place privilégiée à l'histoire nationale du Québec; que soient assurées une connaissance adéquate de l'histoire universelle et une solide compréhension de l'interaction entre l'histoire du Québec et celles du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde».

La coalition entend organiser cet automne une sorte de fête publique de l'histoire.

En attendant, elle s'appuie sur un sondage réalisé au printemps par la maison Sondagem auprès de 1004 répondants, francophones et anglophones, pour le compte de la SSJB.

Près de 90 % des répondants au sondage affirment qu'il est «assez important ou très important» qu'un citoyen connaisse l'histoire de son pays. 72 % des répondants s'intéressent «beaucoup ou assez» à l'histoire du Québec, alors que cet intérêt atteint 58 % pour l'histoire du Canada et 45,5 % pour l'histoire des autres pays.

Par ailleurs, 63,3 % des répondants estiment que la place de l'histoire à l'école est «peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisante».

Les répondants réclament donc, à 72,7 %, que l'histoire du Québec soit obligatoire au primaire, à 91,3 % qu'elle soit obligatoire au secondaire et à 62,9 % qu'elle soit obligatoire au collégial.

Les sondages ont comparé ces données à celles d'un sondage Sorecom effectué en 1988 et réalisé que l'intérêt pour l'histoire du Canada a fléchi, passant de 61 % en 1988 à 53 % en 1996, alors que l'intérêt pour l'histoire du Québec se maintient.

L'APCHQ lance un appel à la négociation

LE DEVOIR

Dans une lettre qu'elle leur a fait parvenir, en fin de journée, l'APCHQ invite ses interlocuteurs syndicaux à reprendre la négociation. «Nous sommes prêts à réviser le taux de salaire plancier proposé à ce jour, et ce, dans la mesure où vous seriez prêts à retirer votre politique d'uniformité des taux de salaire applicables dans tous les secteurs», écrit M^{me} Maureen Flynn, négociatrice en chef pour l'APCHQ, dans la lettre qu'elle a fait parvenir à Yves Paré de la FTQ-Construction, ainsi qu'à Maurice Pouliot, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction.

L'APCHQ croit que cette ultime tentative pour reprendre la négociation peut permettre de faire cheminer le dossier, même

si l'encadrement législatif de la loi 46 ne favorise pas, actuellement, la signature d'une convention.

Pour les micro-entreprises du résidentiel, l'enjeu de cette première négociation consiste à se débarrasser des conditions de l'ancien décret de la construction, qui est un héritage des rapports de force exercés sur des chantiers comme le Stade olympique et la Baie-James.

La plupart des entreprises du secteur de l'habitation sont incapables de respecter le décret de la construction. Elles ont conclu avec leurs travailleurs des ententes qui le contournent.

Le Québec est la seule province au Canada où non seulement tous les secteurs de la construction sont syndiqués mais où les conditions de travail et les taux de salaire sont les mêmes dans les quatre secteurs.

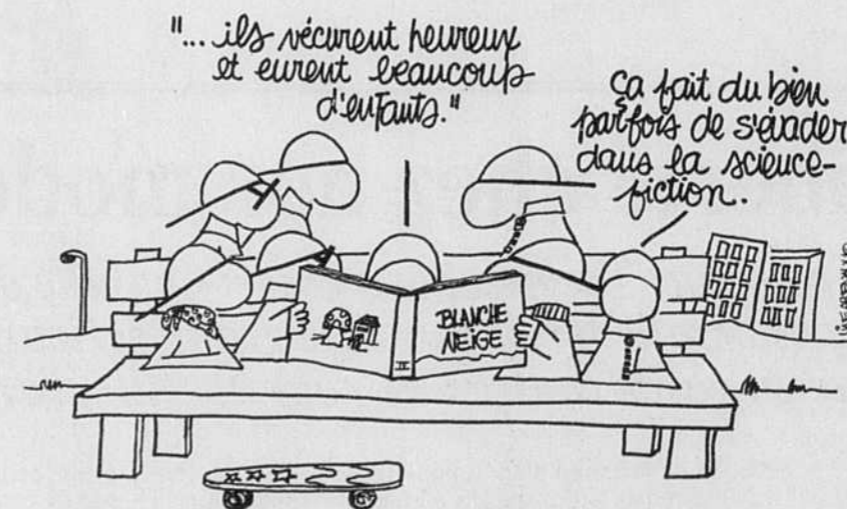
Ailleurs au Canada, le taux de salaire qui est versé quand un travailleur s'affaire dans le résidentiel est inférieur à celui qui lui est versé lorsqu'il travaille dans les autres secteurs.

Dans certaines conventions, les écarts salariaux pour du travail effectué dans le résidentiel ou dans les autres secteurs peuvent atteindre 33 % pour une même entreprise syndiquée.

Ainsi, un électricien syndiqué dans la région de Thunder Bay gagne 19,76 \$ de l'heure quand il travaille dans le résidentiel. Dans les autres secteurs, il peut gagner jusqu'à 9,54 \$ de plus.

Dans la région d'Ottawa, les manœuvres syndiqués gagnent 20 % de moins lorsqu'ils travaillent sur une habitation que lorsqu'ils travaillent dans les autres secteurs.

La vie qu'on mène



POUX Certaines fleurs, de l'eau bouillante ou un petit insecte qui meurt après avoir tout rasé

SUITE DE LA PAGE 1

L'herbe à poux, *ambrosia trifida*, est une petite herbe toute verte, sans fleur, qui prolifère dans le sillage des humains, à l'instar des rats et des goélands, d'où son appellation de contaminant biologique. Elle déclenche des allergies graves lorsqu'elle disperse son pollen, à compter de la mi-août. C'est le seul contaminant qui ne soit pas en régression sur le territoire de la CUM et c'est celui qui frappe le plus durement la population, soit une personne sur dix, ou plus de 175 000 personnes, pendant deux ou trois semaines. Soins de santé, automédication, etc., font grimper la facture sociale à plus de 50 millions par an pour ce seul contaminant allergène. Et il y en a d'autres qui frappent à ce moment-ci de l'année...

Jusqu'ici, les autorités métropolitaines avaient combattu la petite plante aux feuilles vertes — inoffensive au toucher: ce n'est pas de l'herbe à puces — en imposant par règlement qu'on l'arrache avant le 10 août.

«C'est une erreur de faire porter le fardeau de cette politique aux victimes car le problème en est un d'échelle: 25 % des terrains de l'île libèrent 80 % du pollen. C'est là qu'il faut concentrer les efforts en aidant les municipalités et les propriétaires par un support technique et

scientifique plutôt que de miser uniquement sur une approche juridique, néanmoins essentielle au bout du compte», explique Louis Drouin, directeur de l'Unité de santé au travail et environnement.

C'est ce service qui a financé la recherche sur les méthodes de lutte utilisées ailleurs dans le monde et qui a préparé le plan de travail présenté aux élus ce matin.

Cette revue des méthodes a permis d'en découvrir des révolutionnaires par leur simplicité et leur efficacité.

Par exemple, les Lyonnais ont mis au point des stratégies de contrôle biologique de l'herbe à poux, efficaces et permanentes. Ils plantent tout simplement une végétation concurrente qui étouffera l'indésirable. Ils ont découvert que les plantes les plus efficaces sont souvent des fleurs. C'est un peu plus de travail au début mais, explique M. Drouin, c'est plus économique parce qu'on a alors non seulement une solution permanente mais un moyen unique d'embellir une ville tout en se débarrassant de son principal contaminant. Sans le moindre pesticide.

On peut utiliser cette méthode sur les bordures gazonnées des autoroutes, ce qui réduit radicalement leur entretien.

Au Québec, c'est le ministère des Transports qui est le principal propriétaire d'herbe à poux parce que cette

herbe monopolise le premier pied de végétation en bordure des routes. Mais les municipalités arrivent bonnes deuxième. Pour y contrôler l'herbe à poux, on coupe la plante juste avant sa pollinisation à la mi-août. Mais le problème avec cette technique, c'est que la plante repousse, plus basse mais plus dense! On parvient à la contrôler en bordure des routes avec des défoliants chimiques mais les services de santé réprouvent totalement cette mesure.

Ils ont par contre découvert en Nouvelle-Zélande une méthode absolument révolutionnaire et non polluante: on ébouillante tout simplement l'herbe à poux avec un camion citerne équipé d'un gicleur breveté mais d'une grande efficacité. Comme l'œuf de Colomb: il fallait y penser!

Mais que faire lorsque la plante se retrouve dans des endroits inaccessibles ou dangereux d'accès comme des emprises ferroviaires ou dans des champs où elle est dispersée parmi d'autres herbes?

L'équipe du Dr Allan K. Watson, de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de McGill, est actuellement en train de tester... en Russie une méthode inventée à la ferme McDonald, sur l'île de Montréal! On utilise un petit insecte local, qui dévore l'herbe à poux et meurt de famine après avoir tout rasé. Il suffit donc d'en

élever beaucoup et de les lâcher au bon endroit.

Louis Drouin précise que les services de santé ne vont pas en rester à l'élaboration du guide technique, dont les stratégies font sortir la lutte à l'herbe à poux de la préhistoire technologique. Une préhistoire dont il ne faut pas trop se moquer d'ailleurs puisque les Gaspésiens ont réussi à faire disparaître cette indésirable de leur région en mobilisant toutes les écoles pendant des années pour l'éradiquer du moindre rang et de tous les champs.

«D'abord, explique M. Drouin, nous devons vérifier si le pollen que nous respirons provient à 90 % de l'île, comme nous le pensons, ou si nous en importons plus de 10 % du sud-ouest, ce qui modifierait notre stratégie. Par une autre étude, nous voulons déterminer quels sont les taux de réponse, c'est-à-dire à partir de combien de grains de pollen dans l'air ambiant les personnes allergiques commencent-elles à afficher des symptômes importants. Cette étude nous permettra d'établir des objectifs de dépollution et des normes.»

Louis Drouin craint maintenant, et par-dessus tout, que la saga juridique en cours ne dévie le débat de l'essentiel, soit la nécessité d'un plan d'action et la disponibilité de «moyens scientifiques et techniques efficaces» au profit des villes et des grands propriétaires.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559